

10 ANS  
de l'enquête  
"Cadre de vie et sécurité"



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

# GRAND ANGLE

n° 42  
Mai 2017

par **Keltoume LARCHET**  
Chargée d'études

## Les injures à caractère homophobe

*Exploitation des enquêtes  
Cadre de vie et sécurité*





# Éditorial

---

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a souhaité marquer les 10 ans de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) Insee-ONDRP-SSMSI en publiant une série d'articles thématiques à des dates symboliques.

Pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai, l'ONDRP se propose d'évoquer les injures à caractère homophobe.

On rappelle que dans le cadre des 10 ans de l'enquête annuelle de victimation, un autre type d'injures a déjà fait l'objet d'une étude de l'Observatoire, celles ayant un caractère raciste, antisémite ou xénophobe. Elle a été publiée le 21 mars lors de la Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Ces deux projets s'appuient sur les mêmes ressources de l'enquête : d'une part, une question directe sur la nature des insultes subies, d'autre part une question permettant aux enquêtés de préciser les mots d'injures prononcés à leur rencontre.

La question sur la nature des insultes est celle qui détermine le champ du présent article. On s'intéresse aux personnes qui, après s'être déclarées victimes d'injures de façon générale, ont précisé que l'acte le plus récent avait un caractère homophobe.

Ce mode de questionnement appelle deux remarques qui permettent d'éviter les confusions sur le type d'informations dont on dispose.

Premièrement, une victime au sens de l'enquête CVS est une personne qui s'est déclarée comme telle en réponse à une question posée.

Deuxièmement, l'interrogation en deux temps, d'abord sur les insultes en général, puis sur les caractéristiques de l'acte le plus récent, fournit un recensement plus limité qu'un questionnement unique portant spécifiquement sur les injures à caractère homophobe.

L'enquête CVS, de victimation généraliste, offre la possibilité d'étudier un grand nombre de thématiques. Sur chacune d'elles, cependant, elle ne prétend pas apporter des données aussi exhaustives qu'une enquête plus ciblée.

En revanche, au sujet de l'acte le plus récent, elle fournit des informations descriptives très détaillées. L'objet du présent article est d'exploiter ces données afin de mieux connaître les caractéristiques (contexte, profil des auteurs) et les suites (déclaration, impact) des injures à caractère homophobe.

Après cette démarche classique, on procède à une analyse textuelle des mots rapportés par les personnes s'étant déclarées victimes d'injures homophobes. On peut ainsi en proposer une typologie qui s'appuie à la fois sur les termes employés mais aussi sur les lieux et les victimes visées. On reviendra alors sur les caractéristiques et les suites des actes subis à l'aune de cette typologie.

Concernant les autres actes à caractère homophobe, violences physiques et menaces, l'ONDRP souhaite disposer à l'avenir d'une information aussi détaillée que sur les injures. Ce n'est pas le cas dans la version actuelle de l'enquête CVS. C'est pourquoi, l'Observatoire a pris l'initiative d'y consacrer un groupe de travail qui s'intéresse à toutes les formes de discriminations susceptibles de faire l'objet de question de victimation.

**Stéfan LOLLIVIER**

*Inspecteur général de l'INSEE, président du Conseil d'orientation de l'ONDRP*

## Résumé

Cette étude analyse les injures considérées comme homophobes par leur victime à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Après avoir délimité les principaux traits caractéristiques de ce type d'injures (victimes, lieux, moments, auteurs, conséquences, etc.) en les comparant aux injures dans leur ensemble, l'étude propose une analyse textuelle détaillée de ces propos injurieux à partir du corpus de mots tels qu'ils ont été rapportés par les victimes.

Les victimes d'injures à caractère homophobe sont à la fois typiques et singulières en comparaison des victimes d'injures en général. Elles sont typiques par le fait que les injures se déroulent en majorité en face-à-face dans les espaces publics (rue et transports), en journée et en semaine. En revanche, les hommes jeunes sont surreprésentés parmi ces victimes. Notons que les hommes victimes d'injures homophobes voient plus souvent leur apparence physique ciblée que les hommes victimes d'injures en général. Les victimes d'injures homophobes se sont aussi plus souvent fait injurier par un groupe d'auteurs, plus souvent masculins que pour l'ensemble des injures. Enfin, elles vont plus souvent porter plainte et déclarent plus souvent subir des dommages psychologiques.

L'analyse textuelle révèle quant à elle la diversité des formes injurieuses et les profils de victimes auxquelles elles sont associées. Trois univers d'injures peuvent ainsi être mis en évidence. Une première classe d'injures lesbophobes proférées par des femmes dans le milieu professionnel se distingue d'un deuxième type d'injures gayphobes exprimées par des auteurs jeunes et en groupe à l'encontre de victimes également jeunes. Le dernier ensemble d'injures concerne des femmes relativement âgées et peu diplômées insultées à leur domicile par des auteurs qu'elles connaissent.

## Abstract

*This study analyzes the injuries considered homophobic by their victim based on French crime and victimisation survey (CVS) data. After defining the principal characteristics of this type of verbal abuse (victims, areas, time at which they occur, authors, consequences...), the study provides a detailed textual analysis of this abusive language based on the corpus of words as they were reported by the victims.*

*Victims of homophobic insults are both typical and singular in comparison to victims of insults in general. They are considered typical by having most of the abuses taking place face-to-face in public areas (street and public transport) during the day on weekdays. On the other hand, young men are overrepresented. Men who are victims of homophobic insults see their physical appearance targeted more often than men victims of verbal abuse. Victims of homophobic insults have also been more frequently insulted by a group of people, more often male compared to other types of insults. Lastly, they are more likely to press charges and to report suffering from psychological damage.*

*The textual analysis reveals the diversity of the types of verbal abuse and the profiles of the victims with which they are associated. Three types of insults can be highlighted. A first class of lesbophobic injuries uttered by women in the professional environment can be distinguished from a second type of gayphobic abuse expressed by young people in group against other young victims. The last set of insults concerns middle aged women with high-school level education who are insulted in their homes by their relatives.*

## Avertissements

*L'unité de compte de la première partie est la victime. Celle de la seconde partie, et sur laquelle s'appuie la typologie présentée, est la forme verbale (le mot injurieux ou le segment de mots injurieux).*

*Dans un souci de lisibilité, l'expression « injures homophobes » sera préférée à celle, plus exacte, d'« injures caractérisées d'homophobes par leur victime ».*

# Sommaire

---

Éditorial.....	1
Résumé.....	2
Principaux enseignements.....	4
INTRODUCTION .....	5
LES INJURES HOMOPHOBES : VICTIMES, AUTEURS, CIRCONSTANCES ET CONSÉQUENCES .....	7
Les caractéristiques des victimes d’injures homophobes.....	7
Les circonstances de l’injure homophobe.....	8
Les auteurs des injures à caractère homophobe .....	10
Les conséquences de l’injure homophobe .....	10
LES UNIVERS DE L’INJURE HOMOPHOBE.....	13
Description et traitement du corpus.....	13
Trois types d’injures à caractère homophobe.....	16
Vocabulaire spécifique selon certaines caractéristiques des auteurs ou des victimes .....	22
CONCLUSION .....	24
DÉVELOPPEMENTS SUR.....	25
BIBLIOGRAPHIE.....	28
ANNEXES .....	29

# Principaux enseignements

## Les protagonistes

**50%** sont âgées  
**DE MOINS DE 35 ANS**



**0,4%** des personnes interrogées  
se déclarent **VICTIMES**

**78%** des victimes ont été injuriées  
**PAR DES HOMMES**

**43 %** des victimes ont été injuriées  
**PAR UN GROUPE D'AUTEURS**

## Les circonstances

**53%** des injures se déroulent  
**DANS L'ESPACE PUBLIC**



**95%** des injures  
**EN FACE À FACE**

**37%** des injures portent  
**SUR L'APPARENCE PHYSIQUE**  
de la victime

**74%** des injures ont lieu **DURANT LA**  
**SEMAINE**

**21%** des injures ont lieu **LA NUIT**

## Les conséquences

**40%** des victimes déclarent  
**DES DOMMAGES PSYCHOLOGIQUES**



**26%** des victimes déclarent **DES**  
**PERTURBATIONS DANS LEUR VIE**  
**QUOTIDIENNE**

**4%** des victimes **PORTENT**  
**PLAINTÉ OU DÉPOSENT UNE**  
**MAIN COURANTE**

## Les types d'injures homophobes

**PERSONNALISATION ET LESBOPHOBIE : LES INJURES PROFÉRÉES PAR DES FEMMES DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL**



**42% DES FORMES VERBALES**

**Injures personnalisées, composées de verbes, injures gestuelles**

Victimes : femmes, en couple, employées, cadres et professions intellectuelles supérieures  
Auteurs : seuls, de sexe féminin, majeurs  
Contexte : pendant que la victime exerce son activité professionnelle

**PASSIVATION ET GAYPHOBIE : LES INJURES PROFÉRÉES PAR DES AUTEURS JEUNES ET EN GROUPE**



**39% DES FORMES VERBALES**

**Qualificatifs appuyant l'injure, injures composées, injures féministes et passives**

Victimes : hommes, jeunes, étudiants, ouvriers  
Auteurs : groupe d'auteurs, jeunes, voire mineurs  
Contexte : dans la rue, de nuit, week-end  
Suites : pas de dommages ou de perturbations

**SEXISME ET SEXUALISATION : LES INJURES DOMESTIQUES CONTRE DES FEMMES**



**19% DES FORMES VERBALES**

**Injures sexualisantes et sexuées, injures composées, injures ayant une dimension raciste**

Victimes : retraitées, de sexe féminin, 45 ans ou plus, veuves ou divorcées  
Auteurs et victimes se connaissent  
Contexte : domestique  
Suites : dommages et perturbations, dépôt de plainte ou de main courante

# Introduction

---

Le terme « homophobie », apparu aux États-Unis en 1971 (Borillo, 2000), désigne le rejet des homosexuel(le)s ou de l'homosexualité. L'homophobie prend plusieurs formes : discriminations (dans l'accès à un emploi ou à un logement, refus de servir dans des commerces...), violences physiques, menaces. L'homophobie est aussi susceptible de se manifester par l'intermédiaire des injures. Ainsi sont identifiables des injures (ou insultes<sup>1</sup>) homophobes.

Juridiquement, l'injure est définie comme : « Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure » (article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). D'un point de vue légal, l'injure se distingue donc de la diffamation et du dénigrement par l'impossibilité de vérifier l'expression adressée à l'encontre de la personne<sup>2</sup>. Elle peut être publique ou non. Les motifs raciste, sexiste et homophobe constituent des circonstances aggravantes (article 132-77 du Code pénal). Pour cette raison, les injures homophobes, qu'elles soient fondées sur le sexe de la personne ou qu'elles soient homophobes, transphobes, ou commises envers les personnes intersexuées, sont plus gravement punies que les autres injures (par exemple, entre autres, portant sur la famille ou le physique).

La lutte pour les droits des personnes homosexuelles et contre l'homophobie est au cœur de controverses publiques actuelles. Les conflits suscités en 2013 par la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe en sont une illustration. Une affaire, plus récente, a suscité des tensions concernant la qualification de l'insulte « PD » (Le Monde, 2016). Le jugement des prud'hommes de Paris a considéré que cette forme verbale ne relève pas de l'injure homophobe, au motif que le terme serait passé dans le langage courant. Cette décision a provoqué de vives réactions critiques de la part de la ministre du Travail Myriam El Khomri, de l'association SOS Homophobie et du Défenseur des droits.

Les injures homophobes, comme les injures en général, sont ainsi toujours sujettes à interprétation. Parmi les atteintes individuelles, l'injure se caractérise en effet par le fait qu'elle dépend de la perception de la personne visée. Cette particularité se retrouve dans ses diverses définitions.

Dans les sciences du langage et en sociologie, l'injure n'a pas un contenu délimité : elle est relative à un contexte, s'inscrit dans une interaction et dépend surtout de la façon

dont les personnes reçoivent les propos ou les gestes accomplis à leur destination (Larguèche, 1997, 2011a, 2011b ; Rosier, Ernotte, 2000). La diversité des manières de désigner l'injure – invective, insulte, grossièreté, offense... – coïncide ainsi avec la multiplicité des formes que cette atteinte peut prendre. Quand l'injure est verbale, ce qui sera au cœur de notre étude, elle correspond à un acte de langage : quand les mots sont utilisés comme une action, ayant un effet direct sur les individus qui les reçoivent. L'injure verbale est ainsi un ensemble de mots qui sont utilisés pour humilier, mépriser, agresser, rabaisser et/ou qui sont reçus comme des « blessures » (Larguèche, 1997). On dit que ce type d'énoncé a une portée performative (Eribon, 1999), s'efforçant dans le pire des cas « d'enfermer sa victime dans une accusation fonctionnant comme un destin » (Bourdieu, 2001, p. 180).

Les injures homophobes constituent cependant un ensemble spécifique parmi les injures en général. Elles ont pour particularité de viser les préférences sexuelles des individus. Plus précisément, elles correspondent à une double opération : elles stigmatisent des préférences sexuelles et elles sexualisent aussi les injures. Les injures homophobes sont ainsi liées à des propos sur les orientations et les comportements sexuels supposés.

Nous resterons en cohérence avec cette définition des injures relative à la perception d'un individu dans un contexte précis. Notre étude exploite en effet l'enquête Cadre de vie et sécurité<sup>3</sup> (CVS) dans laquelle les répondants peuvent caractériser le type d'injure qu'ils ont subie comme étant, à leurs yeux, sexiste, raciste, xénophobe ou antisémite, homophobe, ou encore « autre ». Le fait que les répondants qualifient l'injure reçue comme étant homophobe ne les empêche pas de la considérer comme étant également sexiste ou raciste, xénophobe ou antisémite. Les injures sur lesquelles nous avons travaillé ont donc *au moins* un caractère homophobe.

Précisons que l'enquête CVS ne contient pas de questionnement portant sur l'orientation sexuelle des répondants<sup>4</sup>. Il ne s'agit pas, dans notre démarche, d'évaluer si les personnes qui estiment avoir reçu une injure homophobe sont elles-mêmes homosexuelles. L'étude s'appuie sur la logique du questionnaire, qui consiste à reconnaître une importance à la perception des individus qui répondent et qui s'estiment victimes d'une injure de type homophobe. Dans cette perspective, il s'agit

• • •

(1) Nous utiliserons ces deux termes dans le cadre de cette étude même si certains travaux établissent une distinction entre ces notions (Lagorgette, 2012).

(2) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3207Z>. Pour des précisions sur le délit d'injure le lecteur est invité à consulter la partie « développements sur... ».

(3) Pour connaître les modalités de passation de l'enquête CVS, le lecteur est invité à consulter la partie « Développements sur... ».

(4) Il existe des estimations de la proportion des personnes homosexuelles dans la population vivant en France. Dans le cadre de l'enquête sur le Comportement sexuel des français, l'homosexualité est définie comme le fait d'avoir déjà eu des rapports sexuels avec un partenaire du même sexe. Selon cette enquête, en 2006, parmi les individus âgés de 18 à 69 ans et ayant déjà eu des rapports sexuels, ce sont 4 % de femmes et 4,1 % d'hommes qui sont ainsi comptabilisés comme homosexuels (Chauvin, Lerch, 2013).

d'appréhender l'homophobie par le prisme des injures caractérisées comme homophobes par leurs victimes, et ce indépendamment de leur orientation sexuelle.

La part des injures qualifiées d'homophobes par les répondants<sup>5</sup> est stable sur les 10 années de l'enquête CVS que nous exploitons (2007-2016). Elle s'élève à 3 % parmi l'ensemble des injures. Raisonner non pas en tendance mais en global sur ces 10 années permettra également de disposer d'effectifs suffisants.

La présente étude s'attache à saisir ces injures homophobes par l'intermédiaire de divers aspects accessibles par l'enquête CVS : les caractéristiques des répondants, les circonstances de l'injure, les caractéristiques des auteurs, le lien unissant l'auteur

et la victime, les effets de l'injure sur la victime. Surtout, et ce sera le cœur de notre étude, les répondants peuvent indiquer, dans le cadre d'un champ ouvert, le contenu des injures proférées.

Notre étude vise donc à analyser les injures considérées comme homophobes par leurs victimes. Dans la première partie, nous les caractérisons en dehors de leur contenu textuel. Dans la seconde partie, nous conduisons une analyse textuelle, afin de mieux connaître les relations existant entre le contenu des injures, les caractéristiques des personnes injuriées, les circonstances de ces injures et leurs effets sur les victimes.

• • •

(5) Que nous appellerons « injures homophobes » dans le reste de notre étude par commodité de lecture.



# Les injures homophobes : victimes, auteurs, circonstances et conséquences

Dans le questionnaire de l'enquête CVS, la personne interrogée est invitée à répondre à la question suivante : « Avez-vous été personnellement victime d'insultes ou d'injures de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? ». D'après les résultats de cette enquête, on estime à 12,5 % la part de personnes déclarant avoir été victimes d'au moins une injure entre 2007 et 2016 au cours des deux années précédant l'enquête.

La victime d'injure est ensuite sollicitée pour caractériser l'injure subie (« S'agissait-il d'injures à caractère...? ») à partir de plusieurs items éventuellement cumulatifs<sup>6</sup>. Une de ces propositions porte sur la nature homophobe (entendue dans l'enquête comme « liée aux préférences sexuelles ») des propos injurieux. C'est à partir de ce questionnement que nous allons isoler les injures à caractère homophobe du reste afin d'en décliner les caractéristiques. Ainsi, on mesure que 3 % des victimes d'injures l'ont caractérisée comme étant homophobe<sup>7</sup>.

Si on considère non plus les victimes mais l'ensemble de la population, on obtient une valeur différente qui correspond au taux de victimation<sup>8</sup>. Celui-ci s'élève à 0,4 %. Ce taux varie en fonction du sexe et de l'âge des victimes. Il est plus élevé chez les hommes (0,5 %) que chez les femmes (0,3 %). Cela rejoint le constat dressé par une précédente étude de l'ONDRP sur les injures à caractère raciste, antisémite ou xénophobe<sup>9</sup> (Scherr, Amrous, 2017). Ce taux décroît avec l'âge des victimes : alors qu'il s'établit à 0,7 % pour la tranche des 14-25 ans, il s'élève à 0,1 % chez les plus de 65 ans (annexe A).

## Les caractéristiques

### des victimes d'injures homophobes

#### Près des deux tiers des victimes d'injures homophobes sont des hommes

Les victimes ayant déclaré que la dernière injure qu'elles avaient subie avait un caractère homophobe sont des hommes dans 64 % des cas (graphique 1).

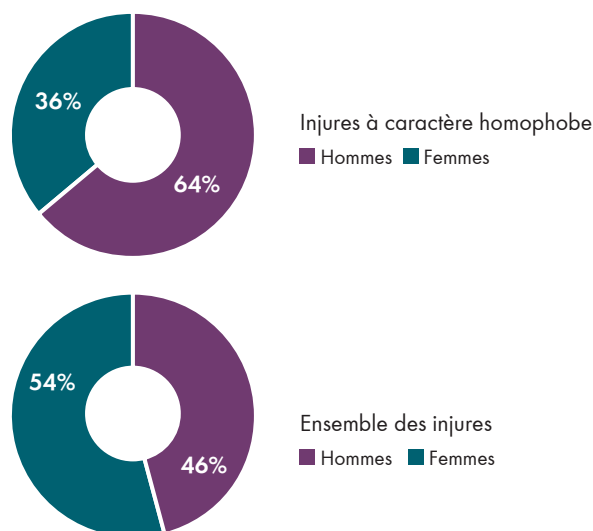
En comparaison de l'ensemble des victimes ayant été injuriées, les hommes sont donc surreprésentés (46 % des victimes d'injures, quel qu'en soit le type, sont des hommes).

...

(6) Injure de type raciste, antisémite ou xénophobe, injure de type sexiste, injure de type homophobe ou injure d'un autre type. Notons que dans 27 % des cas, la victime a également considéré que l'injure homophobe subie avait un caractère sexiste (à savoir liée au fait d'être un homme ou une femme).

(7) En prenant en compte la dernière ainsi que, le cas échéant, l'avant-dernière injure subie, la part d'injure à caractère homophobe parmi l'ensemble atteint 3,1 %. Pour des précisions sur le champ des injures (dernière et/ou avant-dernière)

Graphique 1. Répartition des victimes d'injures, homophobes ou non, selon leur sexe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI

Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

#### Les victimes d'injures homophobes plus jeunes que l'ensemble des victimes d'injures

L'âge médian des victimes d'injures homophobes est de 35 ans. Cet âge médian est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des victimes d'injures en général (38 ans). Notons que les victimes d'injures dans leur ensemble sont moins âgées que la population générale dont l'âge médian est de 46 ans.

En agrégeant l'âge des victimes en six classes, on constate que celle qui concentre la part la plus importante de victimes est celle des 14-24 ans (27%). Les trois quarts des victimes d'injures homophobes sont âgées de moins de 45 ans.

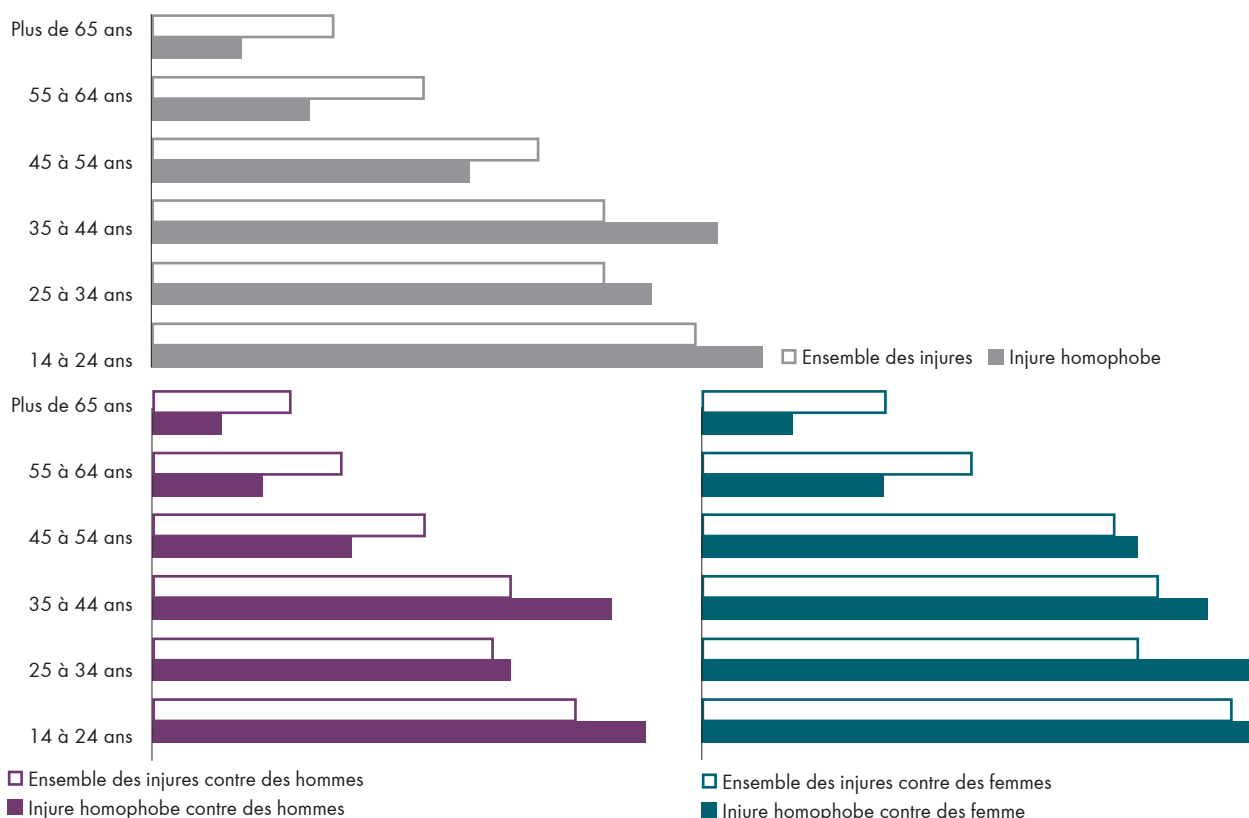
La prise en compte de l'âge des victimes conduit à observer que les hommes jeunes ont davantage tendance à se faire injurier que les femmes jeunes (respectivement 29 % contre 24 %). En revanche, les femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent plus souvent être injuriées que les hommes de la même classe d'âge (respectivement 19 % et 12 %) (graphique 2).

exploité, le lecteur est invité à consulter la partie « Développements sur... ».

(8) Le taux de victimation se définit comme le nombre de victimes de l'atteinte rapporté à la population totale. Ce taux de victimation concerne, au vu du champ de l'enquête, les personnes âgées de plus de 14 ans sur une période de 2 ans.

(9) L'étude rappelle à cet égard que d'autres types d'atteintes, comme les violences physiques, enregistrent également des taux de victimation différenciés en fonction, notamment, du sexe.

Graphique 2. Répartition des victimes d'injures selon leur âge et leur sexe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

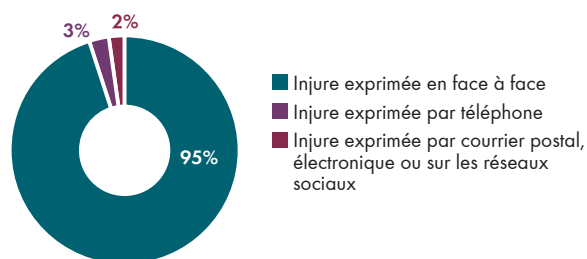
## Les circonstances de l'injure homophobe

### Les injures homophobes, comme l'ensemble des injures, principalement proférées en face à face

Les injures homophobes, comme les injures en général, ont été exprimées dans une très forte proportion en face à face (95% pour les injures homophobes, 93% pour l'ensemble des injures). Le reste des victimes déclare que les auteurs les ont injuriées par téléphone, par courrier postal, électronique ou sur les réseaux sociaux<sup>10</sup> (graphique 3; annexe B).

Graphique 3. Mode d'expression des injures à caractère homophobe

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP.



SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière et éventuellement avant dernière injure subie

...

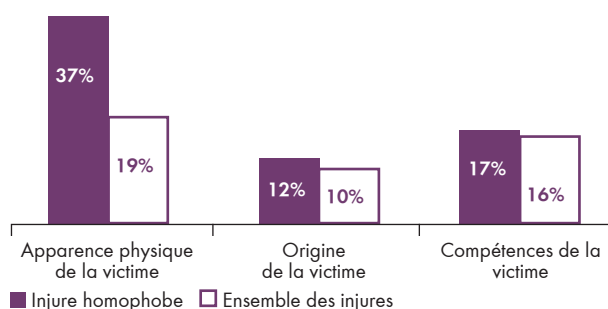
(10) L'enquête CVS ne permet pas de distinguer les injures exprimées par courrier postal de celles exprimées par courrier électronique ou encore sur les réseaux sociaux.

(11) À partir de plusieurs items restrictifs et éventuellement cumulatifs: (« l'injure portait-elle

### L'apparence physique plus souvent visée par les injures homophobes subies par les hommes

Pour contextualiser les injures homophobes, il est possible de s'appuyer sur la caractérisation de ces dernières par les victimes auxquelles il est demandé sur quel(s) élément(s) l'injure portait<sup>11</sup>. 37% des victimes d'injures homophobes indiquent que le propos injurieux était orienté vers leur apparence physique<sup>12</sup>. Notons que d'après les victimes dans leur ensemble, l'apparence physique caractérise moins souvent l'injure subie (19%) (graphique 4).

Graphique 4. L'objet des injures homophobes



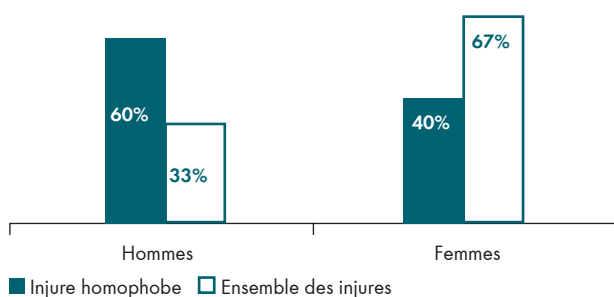
Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

sur ?) « votre apparence physique », « vos origines », « vos compétences », « autre ».

(12) La proportion est légèrement plus marquée lorsque l'on intègre la nature de la dernière ainsi que, le cas échéant, celle de l'avant-dernière injure subie (44%).

En partant de l'écart entre les injures à caractère homophobe et l'ensemble des injures lorsqu'elles portent sur l'apparence physique de la victime, nous pouvons relever un autre décalage en affinant l'analyse par le sexe des victimes. En effet, lorsque l'injure est adressée à un homme, elle a plus souvent tendance à porter sur son apparence physique quand le propos a un caractère homophobe (60%) que dans le cas de l'ensemble des injures (33%). On constate une tendance inverse dans le cas des femmes : les injures qui leur sont adressées portent moins souvent sur l'apparence physique lorsqu'elles ont un caractère homophobe (40%) que dans le cas de l'ensemble des injures (67%) (graphique 5). Ces éléments suggèrent des liens étroits entre identité sexuelle et normes de genre (Chauvin, Lerch, 2013) sur lesquels nous reviendrons dans la suite de notre propos.

Graphique 5. Répartition des injures portant sur l'apparence physique des victimes en fonction du sexe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Les autres critères sur lesquels portent les injures – la compétence et l'origine des victimes<sup>13</sup> – sont mentionnés par les répondants dans des proportions similaires quelle que soit la nature de l'injure. Ainsi, 12% des victimes d'atteintes homophobes considèrent que l'injure porte notamment sur leur origine (10% pour l'ensemble des victimes) et 17% d'entre elles citent leur compétence comme cible de l'injure (elles sont 16% parmi l'ensemble des victimes). Pour contextualiser ces injures homophobes portant sur la compétence des victimes, notons que 58% des victimes les ont subies pendant qu'elles exerçaient leur activité professionnelle<sup>14</sup> (sachant que 25% des victimes exerçaient leur métier lorsqu'elles ont été injuriées de manière homophobe)..

## Un cinquième des injures homophobes prononcées la nuit

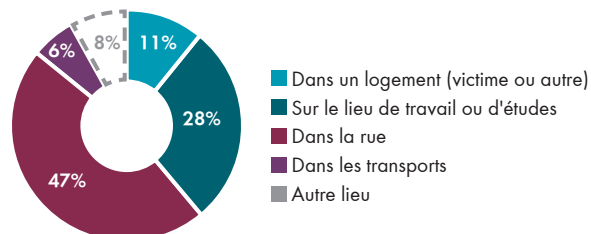
Les victimes qui répondent à l'enquête CVS fournissent un certain nombre d'éléments sur les circonstances temporelles de la dernière injure qu'ils ont subie lorsque celle-ci a été exprimée en face à face. Les injures homophobes se déroulent pour les trois quarts d'entre elles au cours de la semaine (graphique 6). Cette proportion rejoint celle des injures dans leur ensemble (77% ont lieu entre lundi et vendredi) (annexe C).

Toujours concernant les actes commis en face à face, une forte proportion des personnes victimes d'injures homo-

(13) La possibilité qu'ont les victimes d'attribuer plusieurs caractères à l'injure subie peut expliquer la variété des objets vers lesquels se portent les injures. Ainsi, une injure qualifiée à la fois de sexiste et de raciste peut comporter des éléments

phobes, tout comme de victimes d'injures en général, déclarent que la dernière a été proférée en journée (respectivement 77% et 84%). Toutefois, ces injures homophobes se démarquent de l'ensemble des injures dans la mesure où elles ont tendance à être prononcées un peu plus souvent la nuit (21% contre 15%). Notons que les injures à caractère homophobe ayant lieu le week-end se déroulent autant le jour que la nuit.

Graphique 6. Répartition des injures homophobes selon leur lieu de commission



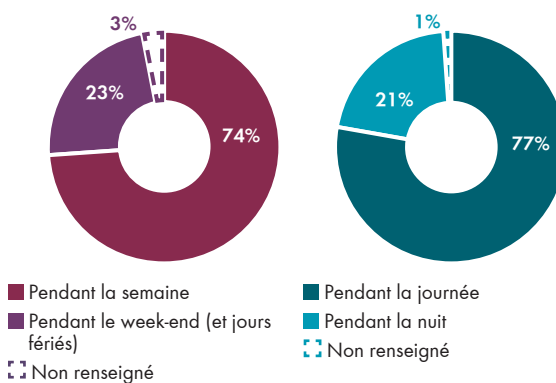
Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie en face à face

## Plus de la moitié des injures à caractère homophobe prononcées dans l'espace public

47% des victimes déclarent que la dernière injure à caractère homophobe qu'elles ont subie a eu lieu dans la rue (graphique 7). En prenant aussi en compte celles qui se sont déroulées dans les transports, ce sont plus de la moitié des injures homophobes qui ont eu lieu dans l'espace public.

Un peu plus d'un quart des injures sont exprimées sur le lieu de travail ou d'études de la victime. Les injures à caractère homophobe ne se démarquent pas de l'ensemble quant à leur lieu de déroulement (annexe D). À l'instar de toutes les victimes, un quart des personnes cibles d'injures homophobes déclarent avoir été injuriées alors qu'elles exerçaient leur métier. Parmi elles, plus des trois quarts étaient employées, appartenaient aux professions intermédiaires ou étaient ouvrières (respectivement 31%, 29% et 17%).

Graphique 7. Répartition des injures homophobes selon leur moment de commission



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

renvoyant à la fois à l'apparence physique et à l'origine.

(14) Une récente publication de l'ONDRP aborde les atteintes, dont injures, se déroulant lorsque la victime exerce son activité professionnelle.

## Les auteurs des injures à caractère homophobe

### 43 % des victimes injuriées par un groupe

Les répondants sont questionnés sur les caractéristiques des auteurs de la dernière injure homophobe subie. Ils sont notamment invités à identifier le sexe des auteurs et à se prononcer sur leur âge (en appréciant leur minorité éventuelle) après avoir indiqué si l'auteur de l'injure était seul ou en groupe. 43 % des victimes d'atteintes homophobes ont été injuriées par un groupe d'auteurs (plus d'une personne). À l'échelle de l'ensemble des victimes, les injures collectives sont moins fréquentes (30 %) (*annexe E*).

Les victimes injuriées de manière homophobe déclarent dans 78 % des cas que le(s) auteur(s) étaient exclusivement des hommes, et ce, quel que soit le nombre d'auteur(s) (*graphique 8*). 9 % des victimes déclarent des injures exprimées exclusivement par des femmes, que celles-ci soient seules ou en groupe. En comparaison avec l'ensemble des victimes d'injures (17 % de femmes auteures), on remarque une moindre présence des femmes parmi les auteurs d'injures homophobes. Notons cependant que 13 % des situations décrites par les victimes renvoient à des groupes d'auteurs mixtes (incluant donc des femmes).

Que les auteurs soient seuls ou en groupe, 36 % des victimes ont estimé que ces derniers étaient (au moins en partie dans le cas d'auteurs multiples) mineurs. Cette proportion de mineurs parmi les auteurs est donc légèrement plus élevée que dans l'ensemble des injures (29 % de mineurs).

### 58 % des victimes d'injures homophobes ne connaissent pas le(s) auteur(s)

Les informations fournies par l'enquête CVS permettent également d'évaluer le degré d'interconnaissance de la victime avec le(s) auteur(s). 58 % des victimes déclarent ne pas connaître le(s) auteur(s) de la dernière injure subie. On retrouve cette même proportion pour l'ensemble des victimes d'injures (*graphique 9*). Lorsqu'il y a interconnaissance, dans 43 % des cas, victime et auteur(s) se connaissent personnellement (dans le reste des cas, ils ne se connaissent que de vue).

Les victimes sont amenées à apporter des précisions sur les auteurs de la dernière injure subie. Il leur est ainsi demandé d'indiquer si la personne était, à leur sens, sous l'emprise d'alcool et/ou de drogue au moment de l'injure. Notons que contrairement à la qualification du sexe de l'auteur, l'évaluation de la minorité et de la consommation d'alcool ou de substances stupéfiantes relève d'une appréciation délicate à réaliser par la victime.

34 % des victimes déclarent que l'injure a été proférée sous l'emprise d'alcool et/ou de drogue quel que soit le

...

(15) Notons que les victimes d'injures collectives déclarent légèrement plus souvent que les auteurs avaient consommé de la drogue et/ou de l'alcool (36 %).

(16) Les dommages psychologiques sont ici appréhendés en considérant à la fois la dernière injure et l'avant-dernière injure.

(17) Comme pour les dommages psychologiques, les perturbations sont ici

appréhendées à travers la dernière et le cas échéant, l'avant-dernière injure subie(s).

Le croisement de cette information avec le moment de commission permet de constater que près des trois quarts des victimes ayant été injuriées (avec un caractère homophobe) durant la nuit, ont déclaré que le(s) auteur(s) étaient sous l'emprise d'alcool et/ou de drogue.

## Les conséquences de l'injure homophobe

### Les victimes subissent un dommage psychologique dans 40 % des cas

Les personnes ayant été injuriées de manière homophobe peuvent aborder au cours de l'enquête CVS plusieurs types de conséquences des injures subies : en termes de troubles individuels (dommages psychologiques, perturbations de la vie quotidienne) et en termes de sollicitation des acteurs institutionnels (déplacement à la police ou la gendarmerie, dépôt de plainte, etc.). 40 % des victimes d'injures homophobes déclarent quant à elle un dommage psychologique<sup>16</sup> suite à la ou les atteinte(s) subie(s) (*graphique 10*). Les victimes d'injures homophobes des dommages psychologiques suite à l'atteinte dans 36 % des cas.

Toujours sur le plan des conséquences de l'atteinte, un peu plus d'un quart des victimes d'injure homophobe considèrent que celle-ci a entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne<sup>17</sup>. Les victimes d'injures homophobes font davantage état de perturbations dans leur vie quotidienne que l'ensemble des victimes injuriées (dont un cinquième évoque des troubles de ce type).

### 4 % des victimes d'injures à caractère homophobe portent plainte

Une faible proportion de victimes d'injures homophobes, comme de victimes de l'ensemble des injures, s'est rendu dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour déclarer le dernier acte subi (respectivement 8 % et 7 %). Les victimes d'injures homophobes se démarquent pourtant de l'ensemble des victimes d'injures lorsque l'on considère leurs motifs de non-déplacement<sup>18</sup>. En effet, les victimes d'injures homophobes invoquent moins souvent l'absence de gravité que l'ensemble des victimes pour justifier de ne pas s'être déplacées. Parmi les victimes d'injures homophobes ne s'étant pas déplacées, 42 % ont considéré que l'atteinte n'était pas suffisamment grave alors que l'insuffisante gravité a été invoquée par plus de

appréhendées à travers la dernière et le cas échéant, l'avant-dernière injure subie(s).

(18) Les victimes ne s'étant pas déplacées à la police ou à la gendarmerie peuvent préciser dans l'enquête CVS leurs raisons à partir de plusieurs propositions fermées.

la moitié des victimes d'injures dans leur ensemble s'étant déplacées (52 %) (schéma 1).

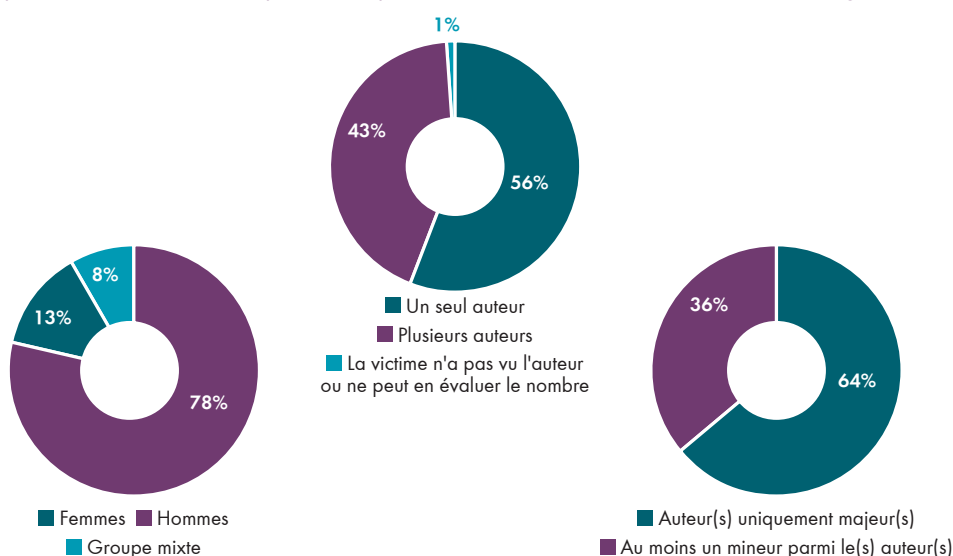
Notons que 6 % des victimes d'injures homophobes n'ayant pas souhaité se déplacer auprès des forces de l'ordre ont tout de même signalé cet acte à la police nationale ou municipale, à la gendarmerie ou à la préfecture. 5 % de ces mêmes victimes ont signalé cet événement à la justice (directement au procureur ou au tribunal), à un élu de leur circonscription, à leur bailleur ou encore à l'organisme de transport en commun (dans le cas des injures subies dans les transports). Ce sont donc 11 % des victimes ne s'étant pas déplacées qui ont tout de même signalé l'évènement à ces différentes institutions.

Le déplacement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie n'implique pas nécessairement une

plainte. Il est également possible que les victimes déposent une main courante ou même renoncent à faire une déclaration. Ainsi, près de la moitié des victimes s'étant déplacées (suite à la dernière injure subie) portent plainte une fois sur place (48 %). 32 % d'entre elles déposent une main courante tandis qu'un cinquième de ces victimes renoncent à engager une procédure.

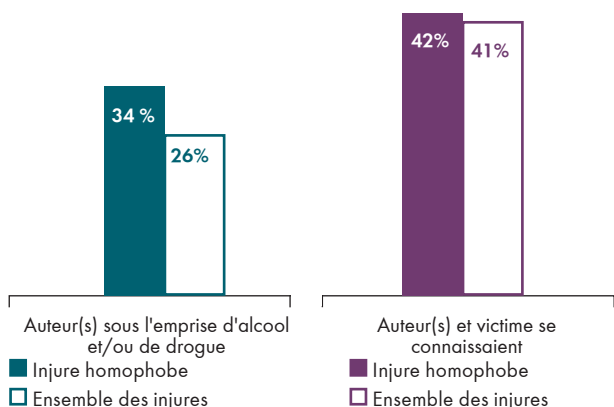
Le taux de plainte pour les injures à caractère homophobe s'élève donc à 4%<sup>19</sup>. Les victimes d'injures à caractère homophobe ont donc plus tendance à déposer plainte que l'ensemble des victimes d'injures (3%). Notons que si l'on ajoute à cette proportion de victimes portant plainte celles ayant déposé une main courante, la part passe à 5% (pour l'ensemble des victimes d'injures cette part s'élève à 6%).

Graphique 8. Répartition des auteurs d'injures homophobes selon leur nombre, leur sexe et leur âge



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie  
 Note : un groupe mixte renvoie nécessairement à plus d'une personne tandis que les deux autres modalités peuvent concerner des auteurs seuls.

Graphique 9. Répartition des auteurs d'injures selon leur alcoolémie et/ou leur consommation de drogue et selon l'interconnaissance avec les victimes

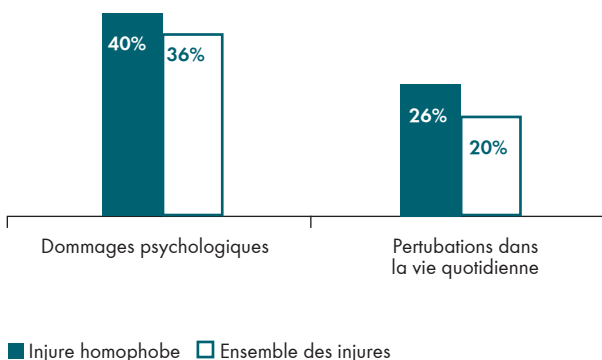


Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2009 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : données portant sur les années 2007 et 2008 manquantes concernant les auteurs sous l'emprise d'alcool et de drogue.

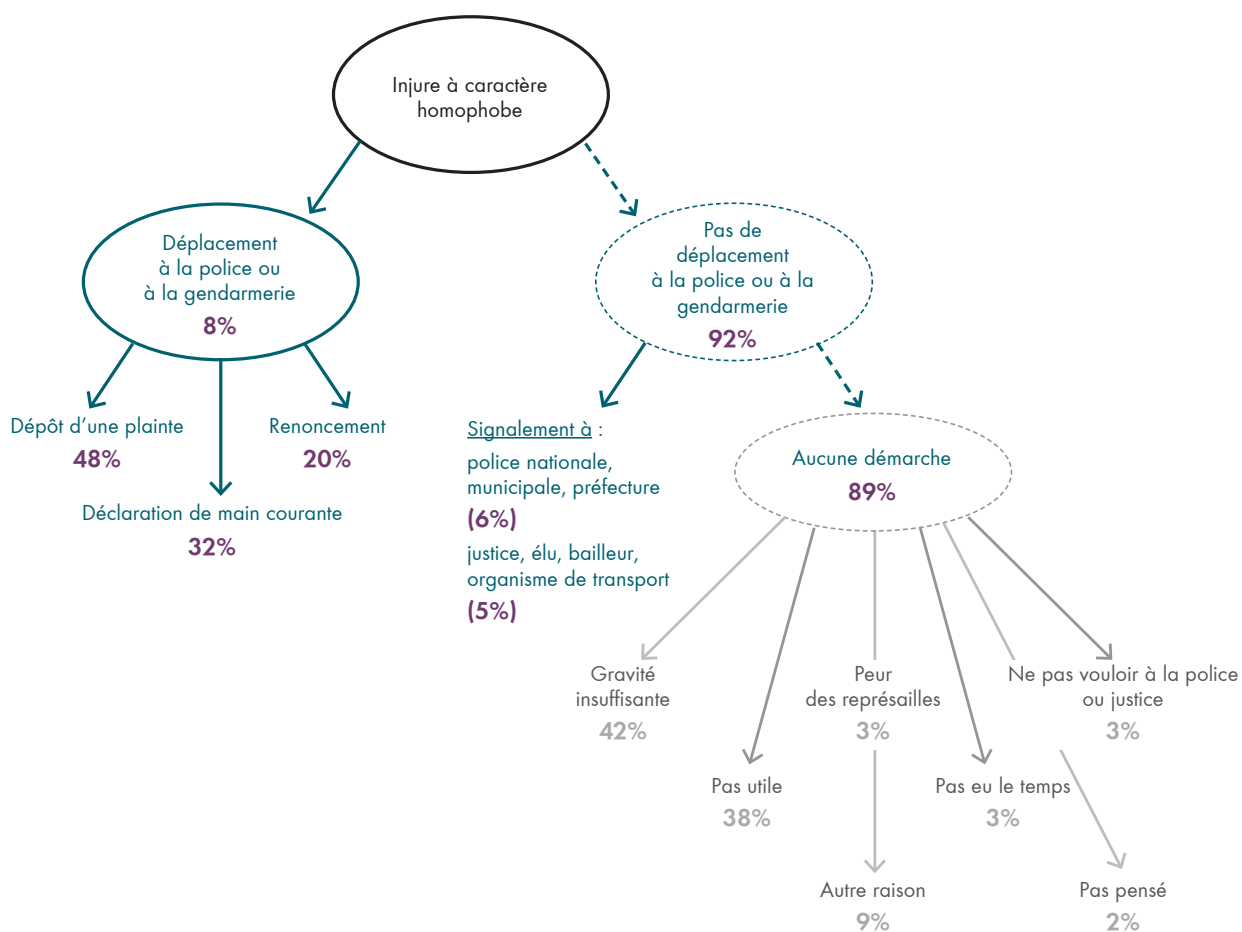
(19) En considérant l'avant-dernière et la dernière injure homophobe subie, le taux de plainte est plus élevé : 5,8%.

Graphique 10. Répartition des victimes selon les conséquences des injures



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière et éventuelle avant dernière injure(s) subie(s)

Schéma 1. Les suites de l'injure



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

# Les univers de l'injure homophobe

Dans cette seconde partie, nous nous concentrons sur le détail de la dernière injure subie à partir des termes exacts renseignés par les victimes. La question ouverte de l'enquête a été exploitée par une analyse textuelle si bien que l'unité de compte de cette partie ne sera pas la victime mais l'injure (*encadré 1*).

Rappelons que le champ de l'étude est délimité par les injures décrites comme homophobes par leur victime, ce qui signifie que les formes verbales exploitées sont considérées comme homophobes indépendamment de leur contenu lexical.

## Description et traitement du corpus

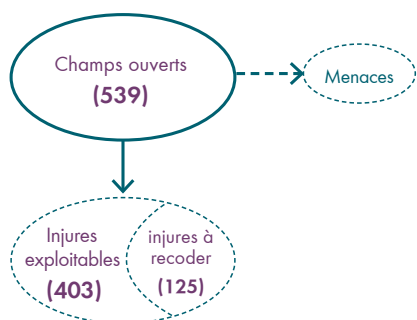
### Description du corpus d'injures à caractère homophobe

Avant d'exposer les résultats de l'exploitation statistique de la dernière injure subie par les victimes au cours des deux années précédant l'enquête, il est nécessaire de délimiter les contours du corpus de mots exploité.

Sur l'échantillon des enquêtes CVS de 2007 à 2016, 539 réponses ont été apportées à la question «*Quelles étaient précisément ces injures ?*» par des victimes ayant considéré que ladite injure avait – *a minima* – un caractère homophobe.

Les réponses correspondant à des menaces ont été exclues du corpus (N=11) dans la mesure où l'enquête CVS traite de ce type d'atteinte dans un autre module du questionnaire. La présence de tels champs dans une question portant sur les injures relevait donc d'erreurs d'affectation (*schéma 2*).

Schéma 2. Composition du corpus d'injures à caractère homophobe



Source : enquêtes «*Cadre de vie et sécurité*» 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

### Encadré 1. Les méthodes d'analyse textuelle en statistique

Les méthodes d'analyse des données textuelles consistent à appliquer à des textes les principes de l'analyse statistique. Les unités de compte de l'analyse ne sont donc plus les individus mais les mots. Il existe deux grandes familles d'analyses textuelles : l'analyse de la forme des textes (dans le cadre notamment d'études de styles) et l'analyse de leur contenu. L'étude des injures jugées homophobes par les répondants à l'enquête CVS s'inscrit dans cette seconde grande famille, particulièrement pertinente pour exploiter les champs ouverts (Garnier, Guérin-Pace, 2010). Pour analyser le corpus formé des injures telles qu'elles ont été rapportées par les victimes, nous avons appliqué des méthodes d'analyse statistique textuelle à l'aide du logiciel SPAD 8.2 Intégral.

L'objectif principal de ces analyses est de différencier des types de mots (ou suites de mots, dits « segments »), pour ensuite les rapprocher des caractéristiques des individus ayant utilisé ces mots dans leurs réponses aux champs ouverts. Dans le cadre de notre étude portant sur des injures, les mots des répondants sont des mots qu'ils disent avoir été employés par leur agresseur.

Ce type d'analyses suit des étapes standardisées :

✓ **Choix d'un corpus** : il s'agit de délimiter les énoncés sur lesquels porte l'étude. Dans notre cas, nous analysons le corpus « injures homophobes ».

✓ **Constitution d'un lexique** : il s'agit d'inventorier les mots présents dans le corpus. Cette étape se fait en identifiant les fréquences auxquelles sont présents les mots et segments (suites de mots) au sein du corpus, ce qui permet de repérer les mots les plus fréquents et les plus rares. Elle permet aussi de se familiariser avec le vocabulaire, c'est-à-dire d'identifier les diverses formes présentes dans le corpus (par exemple, « PD » ou « pédé » sont des formes verbales différentes).

✓ **Lemmatisation du vocabulaire** : cette opération consiste à réduire le vocabulaire en rattachant un ou plusieurs mots à une forme dite racine (par exemple regrouper « pédé » avec « PD »). Un verbe conjugué peut être rattaché à sa forme infinitive, un mot au pluriel ou un substantif à sa forme au singulier. Cette opération s'avère plus ambiguë qu'il n'y paraît et soulève des questionnements de fond. Deux positionnements s'opposent en la matière : les tenants de la lemmatisation et les « non-lemmatiseurs » (Lebart, Salem, 1994).

✓ **Construction de tableaux lexicaux agrégés** : cette opération, plus ou moins automatisée dans les logiciels d'analyse textuelle, revient à croiser les mots du lexique avec les caractéristiques des répondants renseignées par les variables sélectionnées dans la base. Ainsi, en ligne sont inscrits les mots, en colonne sont indiquées les modalités des diverses variables et au croisement est indiqué le nombre ...



À partir de cet échantillon minoré des menaces, la majorité des réponses a été conservée telle quelle (N=403) et une partie a été recodée pour être exploitable (N=125). Le recodage plutôt que l'exclusion du corpus s'explique par la volonté de rapprocher ces réponses des caractéristiques de leurs victimes dans le plan factoriel bien qu'elles ne soient pas exploitables d'un strict point de vue lexical. En d'autres termes l'idée consistait à connaître les caractéristiques des victimes ayant, par exemple, indiqué ne pas vouloir répondre à la question en raison du caractère trop choquant des termes entendus ou celles qui ne s'en souvenaient pas à défaut d'avoir connaissance de l'injure subie exacte.

Ainsi, plusieurs types de réponses ont été recodés. La question posée aux victimes requérait l'expression injurieuse exacte. Or un certain nombre de champs ont été complétés à la troisième personne par la voie de l'enquêteur («s'est fait traiter de...») ou sans suffisamment de précisions pour faire l'objet d'une analyse textuelle qui nécessite littéralité («toutes sortes d'injures obscènes»). Ces réponses ont donc été recodées en «injures non littérales» (tableau 1). Les crachats ou les doigts d'honneur ont été recodés en «injures non verbales» afin de pouvoir les rapprocher des caractéristiques de leurs victimes bien que, là encore, il ne soit pas possible de les commenter sur le plan lexical.

Tableau 1. Champ du corpus retenu à partir du questionnaire ouvert sur les injures à caractère homophobe

	TYPE DE RÉPONSE	EXEMPLE
Réponses conservées dans le corpus telles quelles	Injure littérale	« espèce de pédé » « connasse »
Réponses conservées dans le corpus sous une forme recodée	Injure non littérale	« toutes sortes d'injures obscènes » « de tous les noms d'oiseaux »
	La victime ne se souvient pas de l'injure exacte	« je ne sais plus »
	La victime ne souhaite pas préciser l'injure exacte	« je préfère ne pas dire »
	Injure non verbale	doigt d'honneur crachat
	Réponse non exploitable	« ??? » « XXX »
Réponses exclues du corpus	Menaces	« je vais tuer tes chats » « j'aurai ta peau sale pute »

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

... de fois que ce mot a été utilisé par les répondants ayant la caractéristique correspondant à la modalité. C'est sur ce type de tableaux que le traitement statistique des données s'applique ensuite.

✓ **Application des méthodes factorielles**: il s'agit d'effectuer une analyse factorielle des correspondances (AFC), et plus précisément une analyse des correspondances multiples (ACM), en la complétant éventuellement, comme nous le faisons dans cette étude, par l'utilisation d'une méthode de classification hiérarchique. La démarche consiste, à partir de variables issues de l'enquête, à « structurer le corpus des réponses [les injures] en fonction des caractéristiques individuelles des personnes enquêtées [les victimes] » afin de « mettre en relation les caractéristiques des individus et les réponses à des questions ouvertes » (Guérin-Pace, 1997, p. 874).

Les méthodes factorielles, quand elles sont appliquées dans le cadre d'analyse textuelle, visent à rendre saillants des rapprochements et des oppositions entre les mots, qui seraient impossibles à voir en regardant le tableau lexical agrégé. L'objectif est de donner une vision synthétique des informations présentes dans un tel tableau. Par l'utilisation de méthodes géométriques, ces oppositions et distances sont projetées sur des axes (appelés « facteurs » ou « axes factoriels »).

Ces axes conservent une partie seulement de l'information de départ: c'est leur pourcentage d'inertie. Le croisement des deux axes conservant la plus grande part d'information (ou d'inertie) forme ce qu'on appelle le « premier plan factoriel ». Les mots sont ainsi représentés sur ce premier plan.

La représentation graphique que les méthodes factorielles produisent permet de visualiser rapidement des proximités et des distances (Garnier, Guérin-Pace, 2010, p. 19): « Deux mots seront d'autant plus proches sur un plan factoriel que leurs contextes d'utilisation se ressemblent et d'autant plus éloignés qu'ils seront rarement utilisés ensemble ». En intégrant les caractéristiques des répondants, le plan factoriel permet d'observer les proximités et distances entre les mots et les variables (sociodémographiques, contextes, conséquences).

Dans le cas des injures homophobes telles qu'elles sont restituées par les répondants à l'enquête CVS, les méthodes factorielles permettent de répondre en même temps aux questions suivantes « Qui a entendu quelle injure ? Dans quelles circonstances ? Par qui ? Avec quelles conséquences ? ».

L'ACM et sa représentation graphique peuvent être utilement complétées par une méthode de classification hiérarchique (ascendante ou descendante). Ces méthodes s'appuient sur l'analyse des correspondances multiples, pour dresser une typologie des formes verbales. Ces types sont construits à partir des co-occurrences de mots. Les « classes » ainsi formées concentrent en leur sein des mots qui vont souvent ensemble. Autrement dit, elles se caractérisent par la surreprésentation en leur sein, en comparaison des autres types, de certaines formes verbales (parangons) et de certaines caractéristiques des répondants ayant utilisé ces formes verbales (Lebart, Salem, 1994). La valeur-test permet d'identifier les mots et variables caractéristiques des classes. Par convention SPAD retient les valeurs-test supérieures à 1,96.



En définitive, l'échantillon comprenant 528 champs est formé de 1 525 mots. Ce corpus a la particularité d'être composé de peu de mots pour chaque répondant (3 mots en moyenne par champ soit un pourcentage de mots distincts de 25%), ce qui s'explique par la nature des informations collectées. En effet, les injures peuvent se composer de termes isolés et ne supposent donc pas nécessairement de phrases complètes<sup>20</sup>.

Une autre particularité de ce corpus tient au fait qu'il est question de la mémoire de la victime (sur les deux années précédentes) avec les aléas que cela peut comporter. Cela explique la part de réponses prenant la forme « je ne sais pas/plus » (1 %).

## Le traitement du corpus d'injures

L'analyse d'un corpus de mots suppose un certain nombre de traitements destinés à le formater. Cela explique que l'analyse textuelle ne soit pas opérée directement sur le corpus lexical brut. Cette étape d'homogénéisation du corpus, appelée lemmatisation, peut être dosée en fonction des enjeux de l'analyse et est destinée à regrouper les formes lexicales entre elles afin de maximiser, dans la mesure du possible, leur fréquence (encadré 1). Nous avons procédé à deux types de lemmatisation : une portant sur les mots du corpus et une autre portant sur les segments du corpus<sup>21</sup>.

La première étape du traitement, peu déterminante pour l'analyse, consiste en une correction orthographique des mots (coquilles, abréviations).

Ensuite, la démarche consiste à procéder à des regroupements de sens. Les termes au pluriel dont la fréquence était supérieure à deux ont été mis au singulier. Les verbes, pour la plupart, n'ont pas été ramenés à leur forme infinitive dans la mesure où dans le cas spécifique de ce corpus d'injure, cela pouvait induire des confusions préjudiciables à la compréhension des termes (par exemple « enculé » laissé au participe passé afin de ne pas modifier la forme passive que cette forme sous-tend). Les mots-outils (adverbes, articles par exemple) n'ont pas été supprimés du corpus dans la mesure où, là encore dans le cas de ce corpus d'injures, ils remplissent un rôle dans la construction des expressions injurieuses (par exemple « espèce de sale... »). En définitive la lemmatisation n'a impliqué aucune suppression de mots en dehors de lettres orphelines qui ne constituaient pas des formes verbales à proprement parler et qui, lues dans leur contexte, s'apparentaient à des erreurs de frappe.

• • •

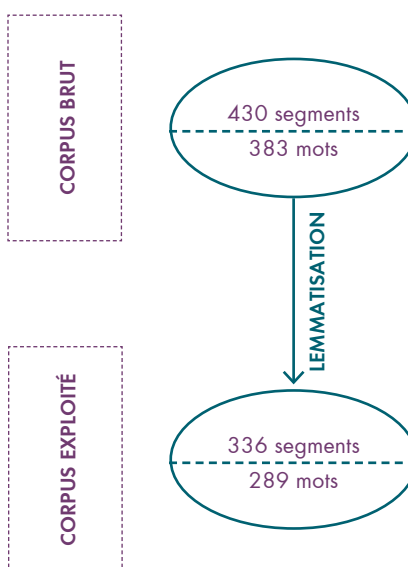
(20) À titre de comparaison, les questions d'opinion contiennent davantage de mots car elles supposent l'expression d'une justification construite, voire développée. L'ONDRP envisage dans de prochaines publications d'exploiter d'autres champs ouverts de l'enquête CVS.

(21) Le logiciel SPAD permet, à partir d'un corpus, de former des segments de mots.

Pour appréhender ces opérations de lemmatisation, il est important de prendre en compte le mode de passation de l'enquête CVS. Ce sont les enquêteurs de l'Insee et non les victimes<sup>22</sup> qui remplissent formellement les réponses. C'est pourquoi le nombre (singulier/pluriel) tout comme le genre des mots (féminin/masculin) ne relèvent pas de choix formels des victimes que nous pourrions considérer comme décisifs pour la compréhension des termes. Il en va là d'une autre spécificité de ce corpus que d'être composé de mots relatés par des individus (victimes) par l'intermédiaire d'autres individus (enquêteurs Insee) alors qu'ils ont été formellement prononcés par d'autres individus (auteurs).

Ce « nettoyage » du corpus a fait passer de 383 à 289 le nombre de mots différents du corpus et de 430 à 336 les segments du corpus (schéma 3).

Schéma 3. Formes lexicales du corpus d'injures à caractère homophobe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

La classification que nous avons élaborée s'appuie sur des segments dans la mesure où les expressions injurieuses se composaient, d'après le corpus brut, en moyenne de 3 mots. L'ACM présentée en annexe porte sur les mots afin de compléter cette classification de segments injurieux.

(22) En dehors de la partie de l'enquête portant sur les violences sensibles.

## Trois types d'injures à caractère homophobe

À partir du corpus, nous avons établi une typologie des injures à caractère homophobe<sup>23</sup>. La classification effectuée permet de mettre en évidence trois types d'injures que nous aborderons successivement (figures 1 et 2). Pour chaque classe, nous présenterons les segments de mots injurieux qui les composent puis nous esquisserons un portrait des victimes qu'elles visent à partir des modalités caractéristiques de ces classes<sup>24</sup>.

Pour compléter cette présentation appuyée sur les résultats de la classification effectuée à partir des segments de mots, le lecteur est invité à consulter les résultats de l'ACM effectuée sur les mots seuls (*encadré 1 ; annexe F*).

### Avertissements

*Rappelons que l'unité de compte utilisée pour établir la classification présentée dans cette partie est le mot (et plus précisément ici, le segment de mots), et non la victime. Cependant, par commodité de formulation, nous parlerons parfois de « victime » composant ou formant telle classe au lieu de « caractéristique de la victime ayant déclaré avoir entendu tels mots significatifs de telle classe et ayant estimé que ces mots constituaient une injure homophobe lors de la dernière injure subie au cours des deux dernières années ».*

*Notons également que la classification présentée ne vise pas à distinguer entre des variables expliquées et des variables explicatives (à la différence des modèles de régression). Elle vise à dresser des types caractérisés par plusieurs variables en même temps. Comme le précise Alain Desrosières, « l'analyse des correspondances (due à Benzécri) classe des populations d'individus [de mots, dans notre cas] selon une multiplicité de critères, puis étudie les proximités entre eux du point de vue de la batterie de ces classements. (...) Les co-occurrences décrites et classées se prêtent à des métaphores plus organicistes que mécaniques [à la différence des modèles de régression]. Une espèce [dans notre cas, une classe] se caractérise par la juxtaposition de divers traits, sans que les uns expliquent les autres » (2008, p. 138 et p.141).*

*Cette précision méthodologique s'avère nécessaire pour appréhender les données présentées dans cette partie à deux égards. Premièrement, le fait qu'une modalité soit caractéristique d'une classe n'exclut donc pas qu'elle se retrouve dans une autre classe. Elle en est caractéristique parce qu'elle y est surreprésentée par rapport à l'échantillon total. Deuxièmement, la classification ne permet pas d'expliquer la surreprésentation de certains mots et des variables caractérisant les individus les ayant utilisés dans leurs réponses au questionnaire.*

...

(23) Pour avoir des précisions sur le paramétrage de l'analyse (et notamment les variables retenues), le lecteur est invité à consulter la partie « Développements sur... ».

(24) Dans un souci de lisibilité, les contributions des variables aux effectifs des classes et à l'échantillon ainsi que les valeurs-test et leur probabilité sont renseignées en annexes G, H, I (une annexe par classe).

(25) Pour rappel un parangon est une forme verbale caractéristique d'une classe.

(26) Près de la moitié des injures à caractère homophobe visant des femmes se retrouvent dans cette classe (annexe G).

(27) Notons que les employés sont une CSP fortement féminisée, ce qui peut expliquer cette surreprésentation.

(28) Cela converge avec un résultat de l'enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie réalisée en 2015 par SOS Homophobie. En effet, elle montre que les

## Personnalisation et lesbophobie : les injures proférées par des femmes dans le milieu professionnel

U<sub>1</sub> Cette classe contient 42 %  
N<sub>1</sub> des formes verbales com-  
C<sub>3</sub> L<sub>1</sub> A<sub>1</sub> S<sub>1</sub> S<sub>1</sub> E<sub>1</sub> posant le corpus d'injures  
à caractère homophobe.

Le pronom « je » est fortement caractéristique de cette classe : non seulement il en est le premier parangon mais il apparaît aussi dans plusieurs autres segments<sup>25</sup> (*annexe G*). L'usage de ce pronom par le locuteur personnalise l'acte d'injure. En effet, cet usage implique mécaniquement la singularisation du destinataire, le « je » appelant un « tu ».

Ce lien personnalisé est thématiquement sous la forme d'une volonté de contrôle ou de nuisance sur la victime. Ainsi, les injures comprises dans cette classe (*figure 3*) se caractérisent par le fait qu'elles incluent un grand nombre de verbes conjugués ou non (18 parmi les 50 premiers parangons). On distingue deux formes verbales principales. Dans la première, l'auteur de l'injure exprime une intention d'action à l'encontre de la victime (« je vais te »). Dans la seconde, l'auteur exprime un souhait à la forme impérative (« va te faire »).

Les injures non verbales (doigt d'honneur par exemple) sont représentatives de cette classe visant principalement des femmes. La frontière de ce type d'injures corporelles avec la menace et la provocation à la violence est ténue (Delor, 2002). Elles ont également la particularité de théâtraliser l'injure en la rendant visible par un public.

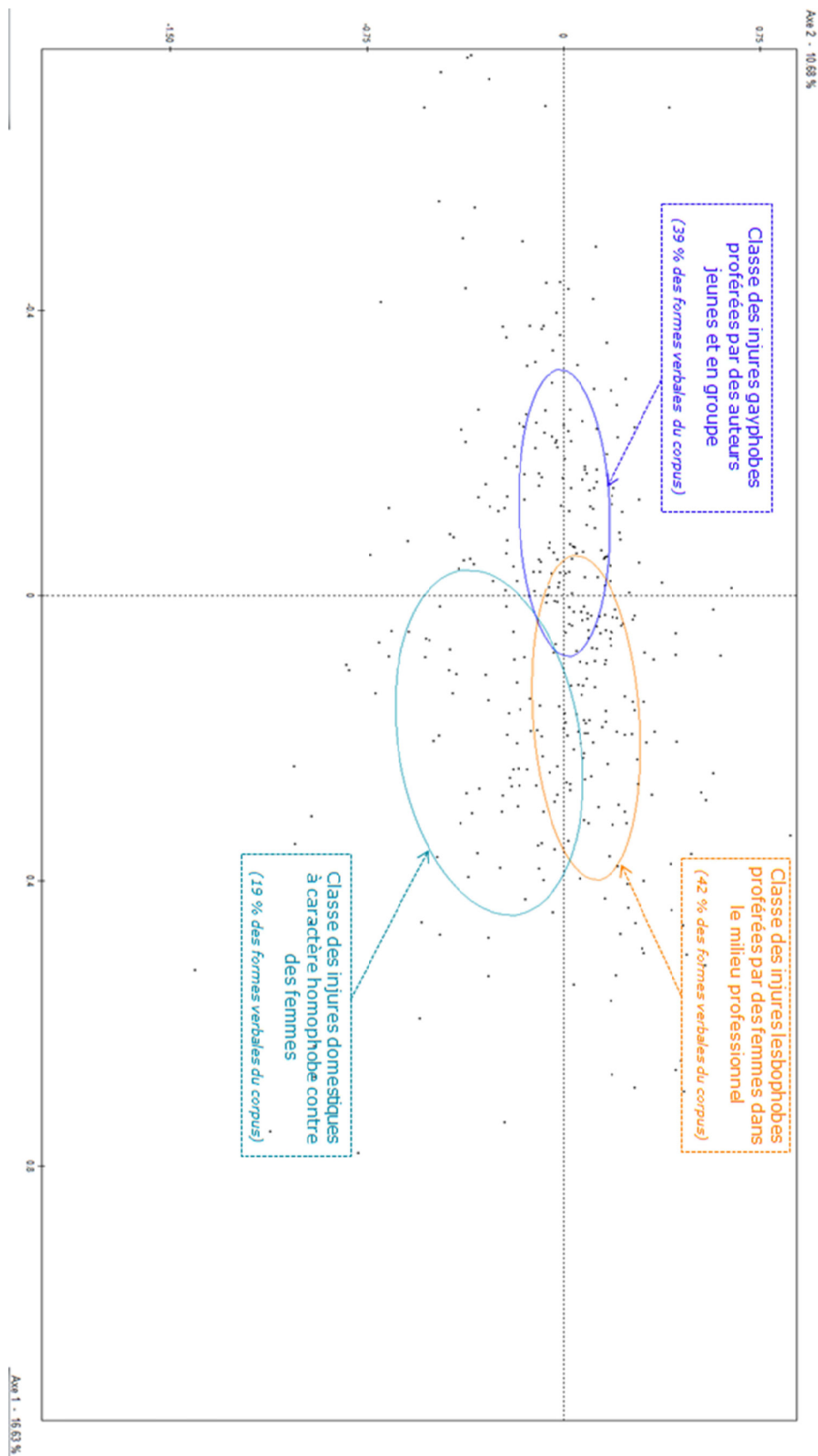
Cette classe est formée par des injures subies par des victimes de sexe féminin<sup>26</sup> en couple, voire mariées. Les employés sont surreprésentés dans cette classe<sup>27</sup> mais on y retrouve également des femmes actives appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures ou des professions intermédiaires. Les victimes de ces injures sont âgées de 25 à 34 ans ou (de manière moins significative) de 35 à 44 ans. Les injures de cette classe ont tendance à être exprimées par un seul auteur, de sexe féminin<sup>28</sup> et majeur<sup>29</sup>.

Concernant le contexte de ces injures, on relève qu'elles ont tendance à se dérouler sur le lieu de travail, pendant que la victime exerce son activité professionnelle. Pourtant, les injures ne sont pas perçues par les victimes comme portant sur leurs compétences. Notons que les injures fai-

femmes seules sont surreprésentées dans les auteurs d'actes lesbophobes (p. 53).

(29) La technique de l'analyse factorielle des correspondances, sur laquelle repose la classification ascendante hiérarchique, ne permet ni d'isoler ni de hiérarchiser les effets de chaque variable. Elle associe des mots qui vont plus souvent ensemble que les autres, à des variables corrélées entre elles. Cette technique ne permet donc pas de dire si c'est le sexe des auteurs ou une des autres variables constitutives de cette classe (marié, pendant le travail, etc.) qui explique à elle seule la variété des formes verbales. Autrement dit, nous ne pouvons pas dire que les formes verbales constitutives de cette classe s'expliqueraient, par exemple, par le fait que les femmes auraient en général un vocabulaire plus diversifié que les hommes. La diversité de vocabulaire et l'usage des formes verbales pourraient aussi s'expliquer par la situation dans laquelle les injures sont proférées, notamment le lieu de travail.

Figure 1. Représentation graphique sur le premier plan factoriel de l'emplacement des trois classes d'injures à caractère homophobe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie







non-viril» (Borillo, 2000, p. 87). Dans la même perspective, le terme « pédé » (deuxième parangon de cette classe) « dénonce le plus souvent un non-respect des attributs masculins « naturels » plutôt qu'on ne songe à la véritable orientation sexuelle de la personne » (Ibid, p. 18). Les formes verbales de cette classe rappellent en outre « la persistance de la figure de l'homosexuel efféminé, ainsi que des stéréotypes lui étant associés (sexuellement passif, « hystérique », volontiers théâtral, etc.) » (Chauvin, Lerch, 2013, p. 48). Nous reviendrons sur cette articulation entre passivation et féminisation dans la suite de notre propos.

Ce champ lexical homophobe est complété par la présence de formes telles que « pédale » qui désigne un « pédéraste passif ». Rappelons que le terme « pédéraste », dont le terme « pédé » est l'abréviation, désigne un « homme qui éprouve une attirance amoureuse et sexuelle pour les jeunes garçons, enfants ou adolescents ». Si l'acception extensive de ce terme n'inclut pas forcément la dimension pédophile, il apparaît utile de rappeler sa définition littérale. En effet, si nous ne pouvons postuler du sens que les personnes donnent à ce terme en l'employant, sa définition en revanche peut être objectivée.

Nous verrons dans la suite de notre propos que l'analogie que l'homophobie contribue parfois à opérer entre homosexualité et pédophilie n'est pas anodine.

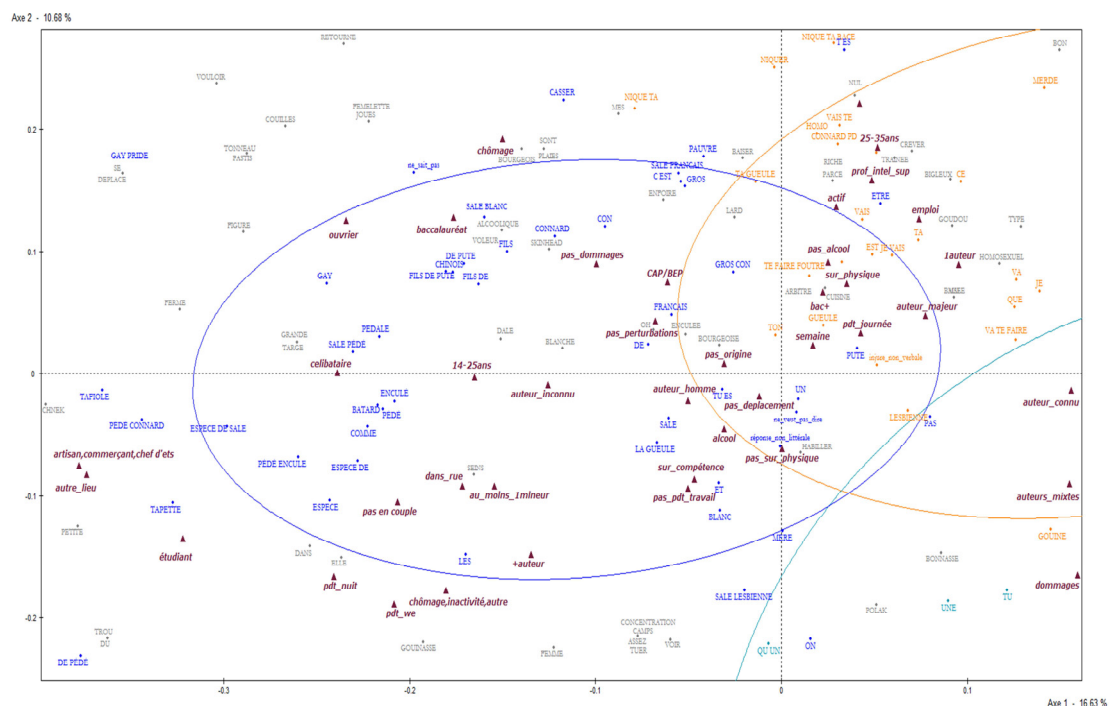
Cette classe se compose d'injures ayant été proférées contre des hommes<sup>33</sup> ayant tendance à être célibataire (variable correspondant au statut matrimonial : par opposition aux modalités « marié » ou « divorcé »). Les victimes subissant les injures

de cette classe<sup>34</sup> sont jeunes (moins de 25 ans). En termes de situation vis-à-vis de l'emploi, les victimes de ces injures appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers ou sont étudiantes. Le niveau de diplôme caractéristique de cette classe est le baccalauréat. Notons que les diplômés de niveau CAP/BEP sont également représentés dans ce groupe sans pour autant en être fortement caractéristiques (figure 4).

Les informations fournies par les victimes au sujet du contexte permettent de mettre en évidence le fait que ces injures ont tendance à être exprimées par des groupes d'auteurs composés au moins en partie de mineurs (70% des injures homophobes exprimées par des mineurs ou au moins un mineur se trouvent dans cette catégorie). Les auteurs ont tendance à être de sexe masculin<sup>35</sup>. Ces injures se déroulent dans un contexte nocturne, dans la rue et ont tendance à être prononcées le week-end. Ces circonstances apparaissent cohérentes avec le fait que les auteurs et les victimes ne se connaissent pas (annexe H).

Les victimes ne déclarant pas de dommages psychologiques des suites de l'injure sont caractéristiques de ce groupe. Cela apparaît cohérent avec le fait que ces victimes ne déclarent pas non plus de perturbations dans leur vie quotidienne ou professionnelle et qu'elles aient tendance à ne pas se déplacer à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'atteinte<sup>36</sup>. Pour rapprocher cette idée d'un trouble modéré des victimes, notons que les injures dont les victimes ne se souviennent pas (pour rappel ces injures ont été recodées en « ne sait pas/plus ») ont tendance à être comprises dans cette classe.

Figure 4. Représentation graphique sur le premier plan factoriel de la classe des injures gayphobes proférées par des auteurs jeunes et en groupe



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

(33) Plus des trois quarts des injures visant des hommes se retrouvent dans cette classe. La valeur-test associée à ces victimes de sexe masculin est élevée (10,8) et la probabilité associée à cette valeur-test est nulle (annexe H).  
 (34) Pour rappel, l'unité de compte de cette partie est la forme verbale et non la victime c'est pourquoi il est ici question d'« injure rapportée dont la victime a

telle caractéristique ».  
 (35) Le genre des auteurs n'est cependant pas typique de cette classe.  
 (36) Notons que ces caractéristiques appartiennent à la catégorie sans pour autant en être spécifiques puisque leur valeur-test est inférieure à 2.

## Sexisme et sexualisation : les injures domestiques contre des femmes

T<sub>1</sub>  
R<sub>1</sub>  
O<sub>1</sub>  
I<sub>1</sub>  
C<sub>3</sub> L<sub>1</sub> A<sub>1</sub> S<sub>1</sub> S<sub>1</sub> E<sub>1</sub>

La dernière classe de notre typologie rassemble un peu moins d'un cinquième des formes verbales composant le corpus d'injures analysées.

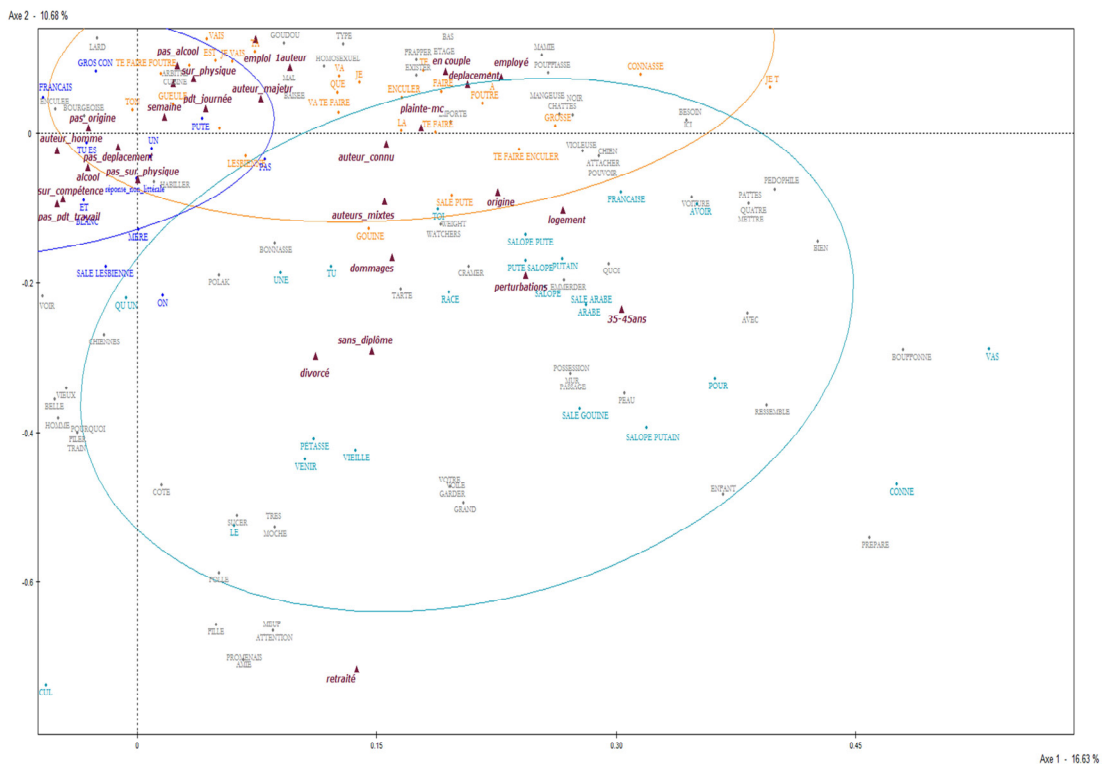
En dehors de « sale gouine », les parangons de cette classe ne renvoient pas lexicalement à une dimension homophobe. Pourtant les injures sont non seulement sexuées, mais également sexualisées.

Ces expressions injurieuses sont sexuées : elles désignent le genre féminin. Cela rejoint directement le caractère sexiste que leur attribuent les victimes<sup>37</sup> en plus de la dimension homophobe. Ces termes forment même des insultes composées (« salope pute » ou « pute salope ») dont le format cumulatif accentue la dimension injurieuse (figure 5).

Certaines injures de ce groupe se caractérisent également par le fait qu'elles sont sexualisées : elles stigmatisent des pratiques sexuelles supposées de la victime. Si le terme « salope » a une définition sans implication sexuelle<sup>38</sup>, il renvoie également à un comportement sexuel débridé non vertueux<sup>39</sup>. Les termes « putain » et « pétasse », également liés à cette classe, sont des déclinaisons de la notion de prostituée, voire de femme facile. La présence parmi les parangons du terme « cul » prolonge ce champ lexical sexualisé. Comme nous l'avons indiqué, les injures comprises dans cette classe s'avèrent être les moins explicitement homophobes (d'un strict point de vue lexical). Pourtant le contenu de ces formes verbales caractéristiques rappelle les liens qu'entretient la lesbophobie avec la « figure de la féminité impure, aux côtés des prostituées » (Chauvin, Lerch, 2013, p. 29<sup>40</sup>).

Par contraste avec les deux autres classes, nous pouvons noter que les injures de cette catégorie ont tendance à avoir une dimension raciste (« sale arabe », « sale race ») ce qui renvoie également à une modalité fortement caractéristique de cette classe : les victimes ont estimé que l'injure portait également sur leur origine<sup>41</sup>.

Figure 5. Représentation graphique sur le premier plan factoriel de la classe des injures domestiques contre des femmes



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

...  
(37) La valeur-test associée à cette modalité fortement représentative de cette classe est de 4,7 et sa probabilité associée est nulle.  
(38) « Personne qui se conduit mal ». L'étymologie de ce terme proviendrait des termes sale et hoppe. Hoppe est une forme dérivée de huppe qui est un « oiseau ayant la réputation d'être très sale ».  
(39) Le terme désigne une « femme débauchée, de mœurs dépravées, ou qui se prostitue ». Notons que le terme peut également être utilisé à l'adresse d'un homme, notamment à un homosexuel, pour marquer un profond mépris mais nous pouvons supposer que ce n'est pas cette signification qui est la

plus pertinente pour éclairer cette classe d'injures en raison du fait qu'elle est principalement composée de victimes de sexe féminin.  
(40) Sur cette dimension, Chauvin et Lerch mentionnent les travaux de Pheterson et Broton que le format de la présente publication ne permet pas d'aborder (Pheterson, Le prisme de la prostitution, L'Harmattan, Paris, 2001 ; Broton, Love between Women. Early Christian Responses to Female Homoeroticism, University of Chicago Press, Chicago, 1996).  
(41) La valeur-test associée à cette modalité fortement contributive de cette classe est de 4,1 et sa probabilité associée est nulle.

Les victimes ayant subi les injures comprises dans cette troisième catégorie ont tendance à être retraitées et de sexe féminin (figure 5). Ces victimes, inactives, ont tendance à être âgées d'au moins 45 ans. Les injures de ce groupe touchent des personnes sans diplôme et qui, du point de vue de leur statut matrimonial, ont tendance à être veuves ou divorcées. Ces injures ont une dimension domestique : elles ont tendance à se dérouler dans un environnement privé (le logement de la victime ou les parties communes de son logement ou encore le logement de quelqu'un d'autre) et à être exprimées par un auteur connu de la victime.

Les victimes ayant subi les injures comprises dans ce groupe sont les plus affectées par l'atteinte. En effet, ces victimes déclarent des dommages psychologiques ainsi que des perturbations dans leur vie quotidienne des suites de l'injure. Ces victimes ont davantage tendance que le reste des victimes (et notamment en comparaison de celles ayant été injuriées dans le deuxième groupe) à se déplacer à la police ou à la gendarmerie et à déposer une main courante ou une plainte<sup>42</sup> (annexe I).

### Ce que ces trois classes disent de l'injure

Au-delà des éléments d'identification des victimes, des auteurs et des suites de l'injure, les trois classes mises en évidence par le corpus analysé fournissent un certain nombre d'éléments sur la compréhension de ce qui représente une configuration injurieuse et une rhétorique homophobe (Tin, 2003).

Les injures constituent un acte de langage qui est opposé à la victime dans un but pratique : celui de la blesser, de la rabaisser voire de l'humilier. L'injure fait de la victime un être sale (cette forme est présente dans les trois classes) et passif (selon la classe). Cette passivation de la victime est en outre exacerbée par la féminisation (renvoyant au « sexe faible ») sous-jacente de l'injure gayphobe<sup>43</sup>.

Nous avons vu que les injures de la première classe (injures lesbophobes proférées par des auteurs de sexe féminin sur le lieu de travail) contiennent une dimension menaçante et personnalisée, exprimée par l'usage de verbes et de pronoms des première et deuxième personnes du singulier.

Par contraste les injures de la deuxième classe (injures gayphobes proférées par des auteurs jeunes et en groupe) sous-tendent une dimension anonyme et plus globalisante, incluant les victimes dans un ensemble (« sale... », « espèce de... », « les », « comme », « gay pride »).

Les injures de la troisième classe sont au féminin tandis que dans les deux autres classes, le genre des parangons n'est

pas homogène : il peut y avoir des injures au masculin dans une classe féminisée et réciproquement. Si le type d'injure mis en évidence dans cette troisième classe est le moins explicitement homophobe, elle rappelle l'articulation étroite qu'entretiennent les notions de sexualité et d'injure (Larguèche, 1997). Dans la même veine, Daniel Borillo rappelle que « l'homophobie ne peut pas être considérée indépendamment de l'ordre sexuel à partir duquel s'organisent les rapports sociaux entre les sexes et les sexualités » (2001).

C'est ainsi l'articulation entre homophobie et sexisme qui est rappelée dans cette classification, et plus particulièrement la catégorie des injures gayphobes (classe deux) ainsi que celle des injures domestiques (classe trois). Borillo précise à cet égard que « sexisme et homophobie apparaissent (...) comme les deux faces d'un même phénomène social » (2000, p. 87). En effet, « selon le processus de socialisation masculine, l'apprentissage du rôle s'effectue en fonction de l'opposition constante à la féminité » (p. 85). Dans cette perspective, les injures perçues comme homophobes par leurs victimes doivent être appréhendées à la lumière des « déviations de genre » qu'elles s'attachent à sanctionner en visant les « personnes affichant des traits traditionnellement attachés à l'autre sexe » (Chauvin, Lerch, 2013) et ce, quelles que soient les préférences sexuelles des victimes<sup>44</sup>.

La mise en perspective des trois classes introduit donc le lien que les injures entretiennent avec les normes de genre<sup>45</sup>. Rappelons à cet égard que les injures à caractère homophobe ont plus souvent tendance à porter sur l'apparence physique de la victime que le reste des injures (partie 1).

### Vocabulaire spécifique selon certaines caractéristiques des auteurs ou des victimes

Pour affiner les résultats de la typologie d'injures à caractère homophobe, il peut être utile de présenter le vocabulaire spécifique selon certains critères abordés dans la première partie. L'idée consiste à caractériser les termes injurieux rapportés par les victimes en comparant la fréquence d'apparition d'une forme (segment) dans un sous-ensemble (par exemple les auteurs de sexe masculin) à sa fréquence dans l'ensemble du corpus.

Par commodité de lecture, nous parlerons d'« auteur de sexe masculin utilisant tel terme injurieux » au lieu de « insulte à caractère homophobe rapportée par une victime ayant déclaré que l'auteur était de sexe masculin ».

...

(42) Sans pour autant que cette spécificité ne soit fortement caractéristique de ce groupe.

(43) « C'est en réalité la passivité et non le sexe du partenaire qui détermine (...) l'appartenance au genre masculin (...). C'est cette passivité, vécue comme une féminisation, qui est susceptible de rendre le sujet effectivement homosexuel » (Borillo, 2000, p. 86).

(44) Chauvin et Lerch mentionnent l'exemple du « garçon sensible qui traîne trop avec les filles [et qui] pourra être l'objet de moqueries et autre gay-bashing même s'il n'est pas homosexuel » (p. 25).

(45) Entendues comme « l'ensemble des caractéristiques socialement associées à chaque sexe » (Revillard, 2002).





## Conclusion

Les victimes d'injures à caractère homophobe sont à la fois typiques et singulières en comparaison des victimes d'injures en général. Elles sont typiques par le fait que les injures qu'elles subissent se déroulent en majorité en face-à-face dans les espaces publics (rue et transports), donc en présence de tiers (Delor, 2002), pendant le jour et en semaine.

En revanche, elles se singularisent par le fait que sont surreprésentés les hommes jeunes, qui voient leur apparence physique ciblée plus souvent que dans l'ensemble des injures qu'ils subissent. Les victimes d'injures homophobes ont plus souvent été injuriées par un groupe d'auteurs, plus souvent masculins que l'ensemble des injures. Enfin, elles vont plus souvent porter plainte et déclarent plus souvent subir des dommages psychologiques.

L'analyse textuelle révèle quant à elle la diversité des formes injurieuses et les profils de victimes auxquelles elles sont associées. Trois univers d'injures peuvent ainsi être déclinés.

Un premier, composé d'injures gayphobes, renvoie à des insultes accentuées et visant à rendre passifs les individus en les féminisant. Ces injures mettent en vis-à-vis des victimes de sexe masculin, plutôt jeunes ou étudiants, insultées par des groupes dans les espaces publics pendant la nuit et/ou pendant le week-end.

Un deuxième univers, moins explicitement homophobe que le premier, montre que les injures considérées comme homophobes sont non seulement sexuées (associées à des injures sexistes) mais aussi sexualisées: elles pointent des comportements sexuels stigmatisés comme déviants. Ces injures « domestiques » sont plutôt proférées dans le logement par une personne connue de la victime. Elles sont plutôt subies par des femmes inactives, peu diplômées, qui déclarent plus souvent en être affectées (en termes de perturbations, de dommages psychologiques et de dépôt de plainte).

C'est enfin le troisième univers qui nous paraît mettre en lumière le phénomène le plus inattendu. Ces injures se distinguent des autres par leur structuration verbale, annonçant une action imminente, et par une forte personnalisation. De caractère lesbophobe, elles sont proférées par des femmes seules à l'encontre d'autres femmes, pendant qu'elles accomplissent leur activité professionnelle. Ce phénomène identifié par cette classification converge avec une prise en compte récente de la lesbophobie et plus globalement de l'homophobie au travail, qui reste encore selon le Défenseur des droits « [un tabou](#) ».

L'attention aux mots eux-mêmes des injures est rare (Larguèche, 1997). Les expliciter, les analyser par leur étymologie et leur qualification par les répondants de l'enquête CVS, les replacer dans des contextes différenciés, sont des opérations d'enquête susceptibles, selon nous, de dénaturer le rapport que tout un chacun peut entretenir avec ce type de langage et, pourquoi pas, d'éviter une banalisation de ces formes d'exclusion.

\* \* \*

# Développements sur...

## Les injures à caractère homophobe.

### Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité

*L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) accompagne ses publications de développements à caractère méthodologique qui ont pour vocation de présenter les sources à partir desquelles sont extraites les statistiques, de définir de façon détaillée la nature des données qui sont diffusées en insistant notamment sur le type d'informations qu'elles peuvent fournir et leurs limites.*

#### Le délit d'injure

En complément des éléments apportés en introduction concernant la dimension publique ou non de l'injure, précisons que l'injure publique constitue un délit (article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

La publicité s'entend de toute mise à disposition d'une information, de propos, d'idées... à un groupe indéterminé de personnes. Les moyens de la publicité sont constitués, selon l'article 23 de la loi de 1881, « des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, dessins, gravures, peintures, emblèmes, image ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique ».

L'injure non publique constitue quant à elle une contravention de la 4<sup>ème</sup> classe (article R624-4 du code pénal) lorsqu'elle est, en outre, de nature raciste ou discriminatoire (sexiste, homophobe, transphobe ou liée au handicap).

Ainsi, tout propos injurieux tenu dans le cadre de l'espace public est constitutif d'un délit. En revanche, les propos injurieux proférés dans le cadre d'une relation interpersonnelle, en face en face, sont constitutifs d'une contravention dès lors qu'ils comportent en outre une dimension raciste ou discriminatoire.

Les motifs raciste, sexiste et homophobe constituent des circonstances aggravantes (article 132-77 du Code pénal prévoyant une circonstance aggravante générale pour tous crimes ou délits commis en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, et article 33 alinéa 3 et alinéa 4 de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 prévoyant cette aggravation spécifiquement pour les faits d'injures).

#### L'enquête

#### « Cadre de vie et sécurité » (CVS)

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (Insee-ONDRP-SSMSI) est une enquête annuelle de victimation réalisée auprès de résidents de logements ordinaires, dont la collecte a commencé en 2007. Les informations recueillies dans cette enquête portent sur les deux années précédant la collecte et couvrent donc les années 2005-2006 à 2014-2015.

Comme pour toutes les enquêtes réalisées par l'Insee, tous les individus de la population résidant en France ne sont pas interrogés. L'échantillon des ménages et des individus de l'enquête CVS étant réduit, il est ainsi construit pour être représentatif des individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine. Les chiffres, une fois les données pondérées, ne sont donc pas des valeurs exactes mais des estimations.

#### Modalités de passation

Les informations, déclaratives, sont recueillies au cours d'un entretien en face-à-face. Une ou plusieurs personnes du ménage – généralement le père ou la mère – répond/ent au questionnaire « ménages ». Dans les familles, il s'agit en général du père ou de la mère. Les questions sur les atteintes subies par les ménages concernent les atteintes aux biens liés aux résidences, aux véhicules ou aux escroqueries bancaires.

Au sein du ménage, la personne de 14 ans ou plus dont l'anniversaire est le plus proche du 1<sup>er</sup> janvier répond au questionnaire individuel en face-à-face. Elle répond à des questions sur les atteintes personnelles telles que les vols avec ou sans violence ou menaces, les violences physiques, les menaces ou les injures (hors ménage).

#### Le module injures de l'enquête CVS

Lorsqu'une personne répondant au questionnaire a été victime d'injure(s) au cours des deux années précédant l'enquête, elle est amenée à répondre à des questions permettant de circonstancier le cadre de la dernière injure et le cas échéant de l'avant-dernière injure subie (certaines questions ne sont pas posées concernant l'avant-dernière injure).

Les premières questions posées portent sur le cadre spatio-temporel dans lequel l'injure a été exprimée. D'autres questions du module fournissent des éléments sur le(s) auteur(s) de l'injure : sexe, nombre (seul ou en groupe), nature de la relation avec la victime. Ces renseignements s'appuient sur les souvenirs et la perception des victimes et certains font intervenir davantage d'appréciation que d'autres (par exemple le fait que l'auteur puisse être sous l'emprise de drogue et/ou d'alcool ou le fait que l'auteur puisse être mineur).

Le reste des questions posées à la victime renvoie aux suites de l'injure. Il est notamment demandé à la victime de l'injure si elle a déclaré l'atteinte aux forces de l'ordre ou les éventuelles conséquences personnelles que celle-ci a pu avoir sur elle.

La première partie du Grand Angle présente les données extraites de ces questions fermées portant sur le contexte de l'injure, sur les caractéristiques des victimes et des auteurs et sur les suites de l'atteinte.

Dans la continuité du questionnaire, la victime est ensuite amenée à préciser le caractère qu'elle attribue au propos injurieux. Pour cela, elle peut choisir parmi quatre qualificatifs éventuellement cumulatifs : « Raciste, antisémite ou xénophobe », « Homophobe », « Sexiste », « Autre type d'injure ». La victime peut également répondre qu'elle ne sait pas quel caractère elle donne à l'injure. La possibilité qu'a la victime d'attribuer plusieurs caractères à l'injure explique la présence parmi les termes injurieux exploités de mots ayant une dimension raciste par exemple.

Après avoir caractérisé la nature de l'injure, le répondant est invité à préciser cette dernière. L'injure renseignée rapportée littéralement par la victime dans l'enquête CVS constitue le champ ouvert sur lequel s'appuie l'analyse textuelle présentée dans la seconde partie du Grand Angle.

Nous avons fait le choix, pour approfondir la question des injures à caractère homophobe, de le faire sous l'angle de la caractérisation de ces dernières par les victimes. Ce n'est donc pas tant la dimension « littéralement homophobe » qui justifie la sélection des injures que celle du sens homophobe attribué par la victime sur la base de sa perception. En d'autres termes nous délimitons le périmètre de l'homophobie à travers le sens qu'attribue la victime à l'injure et non par l'intermédiaire de la littéralité homophobe des termes injurieux. En effet, nous n'arbitrons pas parmi les injures pour leur reconnaître – ou non – une dimension homophobe.

## Présentation des variables utilisées et paramétrage de l'analyse textuelle

L'encadré 1 présente les rudiments de l'analyse statistique textuelle. Le lecteur est invité à s'y reporter.

Pour construire une classification (ascendante hiérarchique) des injures à caractère homophobe, nous nous sommes

...

(49) Les modalités illustratives sont renseignées de la manière suivante dans la liste des variables : MI.

appuyés sur les propos injurieux que nous avons mis en correspondance avec des variables sociodémographiques relatives aux victimes et des variables portant sur le contexte de l'atteinte telle que décrite par la victime.

L'utilisation des modalités comme « actives » (contribuant directement à la construction des axes factoriels) ou « illustratives » (ne contribuant pas à la construction des axes factoriels) peut être arbitré pendant l'analyse<sup>49</sup>. Ainsi, pour minimiser le déséquilibre entre des modalités composant les variables, il a été décidé que celles dont la fréquence était résiduelle ou réduite seraient considérées comme illustratives, de même que les éventuelles valeurs manquantes. C'est également le cas de la modalité « retraité » de la variable situation vis-à-vis de l'emploi pour éviter la redondance de modalités (l'information « retraité » étant également disponible à travers la variable groupes professionnels).

### Liste des variables relatives à la victime :

- ✓ Sexe de la victime : homme, femme ;
- ✓ Tranche de l'âge de la victime : 14-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65 ans et plus (MI) ;
- ✓ Diplôme : sans diplôme, niveau CAP/BEP, baccalauréat, études supérieures ;
- ✓ Vie en concubinage : vit en couple, ne vit pas en couple ;
- ✓ Statut matrimonial : célibataire, marié, divorcé, veuf (MI) ;
- ✓ Situation vis-à-vis de l'emploi : emploi, étudiant, chômage, retraité (MI), autre (MI) ;
- ✓ Actif/inactif ;
- ✓ Groupe professionnel : artisan, commerçant ou chef d'entreprise, profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire, employé, ouvrier, retraité, chômeur, inactif ou autre.

### Liste des variables relatives au contexte de l'injure :

- ✓ Moment de l'injure : durant la semaine ou durant le week-end ;
- ✓ Moment de la journée : jour ou nuit ;
- ✓ Lieu de l'injure : dans le logement (de la victime, d'une autre personne ou dans les parties communes du logement de la victime), dans la rue, dans les transports, sur le lieu de travail, dans un autre lieu ;
- ✓ La victime exerçait son activité professionnelle : oui, non.

### Liste des variables relatives aux caractéristiques de l'injure :

- ✓ L'injure porte sur le physique de la victime : oui, non ;
- ✓ L'injure porte sur les compétences de la victime : oui, non ;
- ✓ L'injure porte sur l'origine de la victime : oui, non ;
- ✓ L'injure a un caractère raciste, antisémite ou xénophobe : oui (MI), non (MI) ;
- ✓ L'injure a un caractère sexiste : oui (MI), non (MI) ;

✓ L'injure a un caractère autre que sexiste, raciste ou homophobe: oui (MI), non (MI) ;

Liste des variables relatives à l'auteur (que l'auteur soit seul ou en groupe) :

✓ Sexe de l'auteur: exclusivement hommes, exclusivement femmes, mixtes ;

✓ Âge de l'auteur: auteur(s) exclusivement majeur(s), au moins un auteur est mineur ;

✓ Consommation d'alcool et/ou de drogue par l'auteur: oui, non ;

✓ Interconnaissance entre la victime et l'auteur: auteur connu, auteur inconnu.

Liste des variables relatives aux suites de l'injure :

✓ La victime a eu des perturbations psychologiques: oui, non ;

✓ La victime a subi des dommages dans sa vie personnelle ou professionnelle: oui, non ;

✓ La victime s'est déplacée auprès de la police ou de la gendarmerie: oui, non ;

✓ Dépôt de plainte ou de main-courante: oui, renoncement (MI).

Le paramétrage de l'analyse factorielle relève de choix. Nous avons fait celui de ne conserver en mots actifs seulement ceux dont la fréquence est supérieure à 2 (avant lemmatisation). En d'autres termes, les mots n'apparaissant qu'une ou deux fois dans le corpus ont été considérés comme des formes « illustratives » car rares (et non pas abandonnées afin de pouvoir tout de même les situer dans la classification).

# Bibliographie

---

- Borillo Daniel, 2000, *L'homophobie*, Paris, PUF.
- Bourdieu Pierre, 2001 [1982], *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil.
- Chauvin Sébastien, Lerch Arnaud, 2013, *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La Découverte.
- Delor François, 2002, *Nomination, injure, stigmat, et identification*, Séminaire [\[URL\]](#).
- Desrosières Alain, 2008 [1995], « Classer et mesurer : les deux faces de l'argument statistique », in Desrosières A., *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Paris, Les Presses des Mines, p. 119-141.
- Eribon Didier, 1999, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, Paris.
- Ernotte Philippe, Rosier Laurence, 2004, « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue française*, n° 144, p. 35-48.
- Tin Louis-Georges (dir.), 2003, *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF.
- Guérin-Pace France, 1997, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52, n° 4, p. 865-887.
- Garnier Bénédicte, Guérin-Pace France, 2010, *Appliquer les méthodes de l'analyse textuelle*, Ceped.
- Lagorgette Dominique, 2012, « Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 8.
- Larguèche Évelyne, 1997, *Injure et sexualité. Le corps du délit*, Paris, PUF.
- Larguèche Évelyne, 2011a, « Et si l'injure ne se racontait pas ! », *L'Homme*, n° 198-199.
- Larguèche Évelyne, 2011b, « Adresse indirecte et injure ? », *Cahiers de littérature orale*, n° 70, p. 139-156.
- Le Monde*, 2016, « «Pédé» n'est pas une insulte homophobe selon un jugement du conseil des prud'hommes de Paris », 8 avril [\[URL\]](#).
- Lebart Ludovic, Salem André, 1994, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.
- Piant Hervé, 2011, « La justice au service des justiciables ? La résolution de l'injure à l'époque moderne », *Rives Méditerranéennes*, n° 40, p. 67-85.
- Revillard Anne, 2002, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du MAUSS*, vol. 19, n° 1, p. 168-182.
- SOS Homophobie, 2015, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie* [\[URL\]](#).
- Scherr Mickaël, Amrous Nadia, 2017, « Les injures à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. Une exploitation réalisée à partir des enquêtes Cadre de vie et sécurité », ONDRP, Grand Angle n° 41.



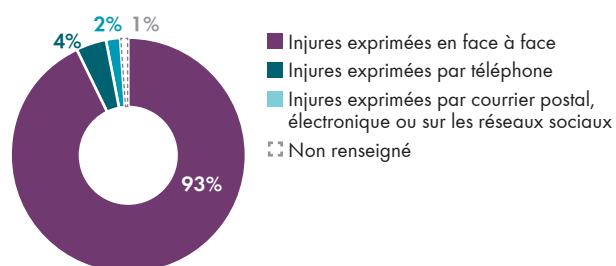
# Annexes

## Annexe A. Taux de victimation selon l'âge et le sexe

	Taux de victimation
14-24 ans	0,7%
25-34 ans	0,6%
35-44 ans	0,6%
45-54 ans	0,3%
55-64 ans	0,2%
65 ans et plus	0,1%
Femmes	0,3%
Hommes	0,5%
Ensemble	0,4%

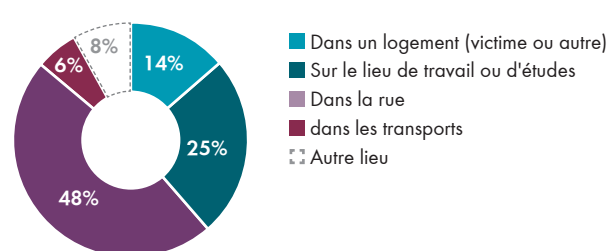
Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : dernière et avant-dernière injure subie

## Annexe B. Répartition de l'ensemble des injures selon leur mode d'expression



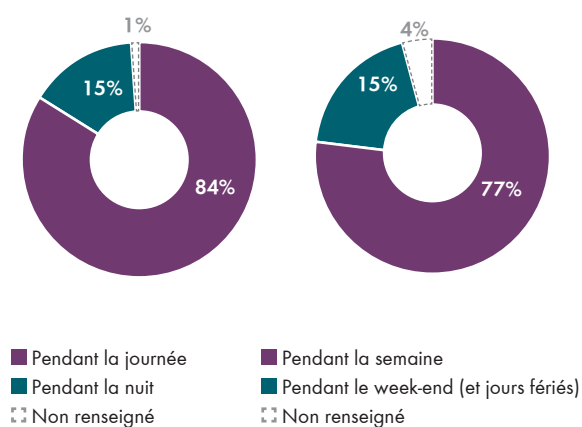
Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

## Annexe D. Répartition de l'ensemble des injures selon leur lieu de commission



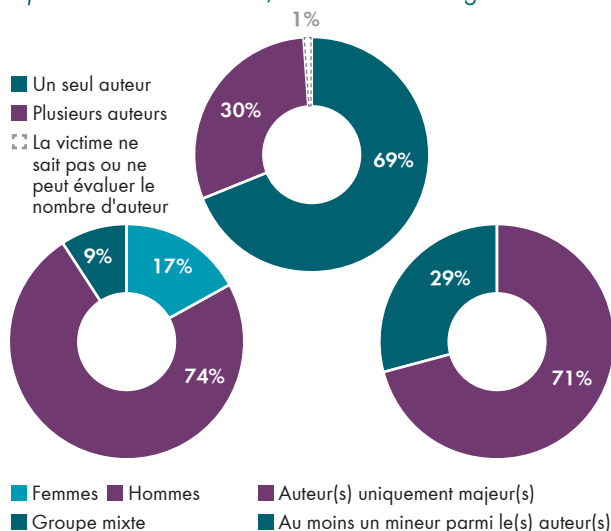
Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

## Annexe C. Répartition de l'ensemble des injures selon leur moment de commission



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

## Annexe E. Répartition des auteurs de l'ensemble des injures selon leur nombre, leur sexe et leur âge



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

### Annexe F . Analyse factorielle des injures (par mots)

Pour compléter la classification présentée, une prise en compte des résultats de l'ACM effectuée au préalable peut s'avérer utile. Nous ne conservons dans notre analyse que les deux premiers axes de l'ACM en raison de leur part d'inertie ainsi que de la variété des modalités contribuant fortement aux axes factoriels. Le premier axe conserve 17% d'inertie et le deuxième 11%. En d'autres termes, ces axes conservent à eux deux 28% de l'information contenue dans le tableau lexical agrégé (encadré 1).

La lecture d'une ACM se fait axe par axe. Autrement dit, les distances et les proximités entre les modalités se lisent de façon indépendante sur l'axe 1 et sur l'axe 2. Pour chaque axe, la lecture se fait de façon systématique. Il faut d'abord repérer les modalités actives (c'est-à-dire qui participent à la construction de l'axe) les plus fortement contributives. Rappelons ici que les individus (qui sont dans notre cas les mots<sup>50</sup>) ne participent pas à la construction des axes. Une convention est de ne retenir que les modalités dont la contribution est supérieure à la contribution moyenne.

Ensuite, il faut lire les coordonnées de ces modalités les plus fortement contributives, afin de repérer les proximités et les oppositions. C'est à partir de ces distances relatives sur l'axe que le sens de celui-ci peut être proposé, par interprétation. Cette interprétation n'est cependant pas toujours évidente. Cette lecture peut enfin s'appuyer sur les oppositions et distances des modalités les moins contributives.

**Lecture de l'axe 1 :** Après repérage des modalités les plus contributives (en bleu turquoise et identifiées par un triangle sur le graphique représentant le premier plan factoriel<sup>51</sup>), nous observons que l'axe 1 distingue deux univers des injures homophobes.

Sur la gauche (coordonnées négatives sur l'axe 1), les injures sont subies par des hommes célibataires et étudiants, en pleine rue, pendant la nuit et le week-end. Elles sont proférées par des auteurs inconnus des victimes. Nous retrouvons l'une des classes identifiées par la classification ascendante hiérarchique (la deuxième classe des injures gayphobes). Sur la droite (coordonnées positives sur l'axe 1), les injures sont subies par des femmes mariées. Elles sont proférées sur leur lieu de travail. Nous retrouvons une partie des caractéristiques de la première classe des injures lesbophobes.

**Lecture de l'axe 2 :** L'axe 2 distingue moins nettement que l'axe 1 deux univers d'injures homophobes. Les modalités les plus contributives sont de couleur grenat et identifiées par un triangle.

Dans la zone inférieure de l'axe 2 (coordonnées négatives), les victimes des injures, plus souvent des femmes, sont divorcées, inactives (notamment retraitées) ou au chômage, faiblement diplômées. Les injures sont associées à l'origine des personnes. Elles occasionnent plus souvent des perturbations et des dommages psychologiques. Nous retrouvons ici une partie des caractéristiques de la classe des injures domestiques.

Dans la zone supérieure de l'axe 2 (coordonnées positives), les injures sont subies par des victimes plus jeunes (25-35 ans) et actives occupées. Elles sont proférées sur le lieu de travail, pendant l'exercice de leur activité professionnelle. Nous retrouvons ici une partie des caractéristiques de la classe des injures lesbophobes.

contribution à l'axe 1	contribution à l'axe 2	contribution aux deux axes
------------------------	------------------------	----------------------------

Variable	Modalité	Poids relatif	Distance à l'origine	Contribution à l'axe 1	Contribution à l'axe 2	Coordonnées sur l'axe 1	Coordonnées sur l'axe 2
sexe	SEXE	2,686	0,237	16,989	0,951	-0,418	0,078
	SEXE_1	1,660	0,619	27,200	2,054	0,673	-0,146
diplôme	sans diplôme	1,068	0,276	0,493	5,675	0,113	-0,303
	CAP BEP	0,960	0,256	0,160	0,258	-0,068	0,068
	baccalauréat	0,742	0,355	0,493	0,447	-0,136	0,102
	études supérieures au bac	1,577	0,118	0,035	0,825	0,025	0,095
en couple	en couple	2,194	0,082	1,932	1,086	0,156	0,092
	pas en couple	2,132	0,082	2,192	1,405	-0,169	-0,107
statut matrimonial	célibataire	2,593	0,085	4,010	0,011	-0,207	0,009
	marié	1,140	0,323	5,288	0,917	0,358	0,118
	divorcé	0,506	0,558	0,167	2,158	0,096	-0,271
situation vis-à-vis de l'emploi	emploi	2,561	0,051	0,546	2,547	0,077	0,131
	étudiant	0,492	0,509	2,019	0,805	-0,337	-0,168
	chômage	0,603	0,499	0,215	1,562	-0,099	0,211

...

(50) Identifiés en majuscules et de couleur grise.

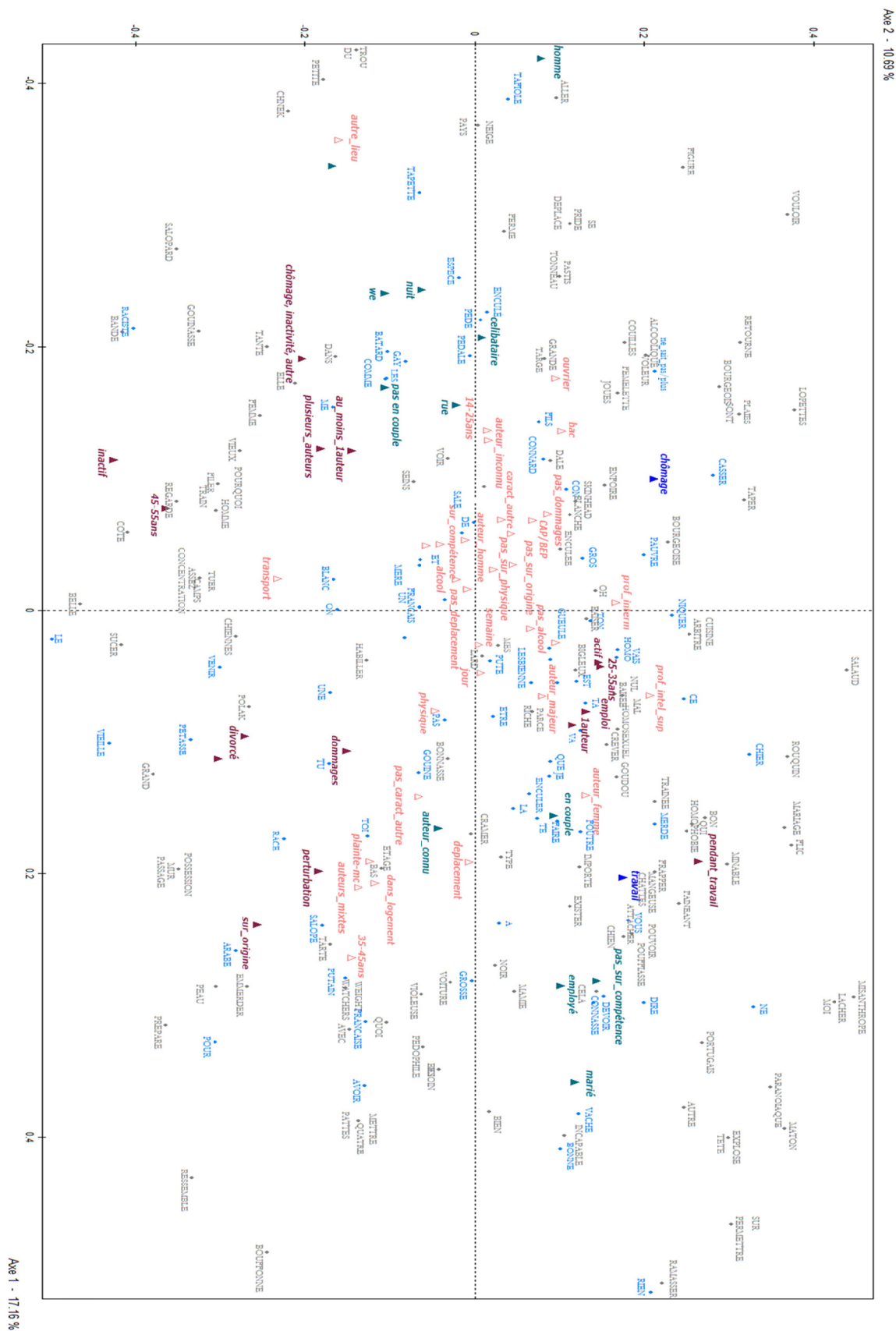
(51) Les modalités contribuant aux deux axes sont représentées en bleu foncé et

identifiées par un triangle. Les modalités n'ayant pas une contribution supérieure à la moyenne sont identifiées en rose clair.



actif	actif	3,185	0,030	0,182	3,895	0,040	0,145
	inactif	1,161	0,253	0,546	12,241	-0,114	-0,426
groupe professionnel	artisan, commerçant ,chef d'entreprise	0,180	2,420	1,537	0,142	-0,486	0,117
	profession intellectuelle supérieure	0,586	0,331	0,089	1,456	0,065	0,207
	profession intermédiaire	0,787	0,322	0,001	1,262	-0,006	0,166
	employé	0,932	0,286	2,738	0,556	0,285	0,101
	ouvrier	0,627	0,447	0,702	0,331	-0,176	0,095
	retraité	0,485	0,864	0,040	12,692	0,048	-0,671
	chômage, inactif, autre	0,728	0,226	0,955	1,765	-0,191	-0,204
moment semaine	semaine	3,223	0,021	0,081	0,005	0,026	0,005
	we	0,780	0,303	1,628	0,514	-0,240	-0,107
moment journée	jour	3,31	0,021	0,272	0,009	0,048	0,007
	nuît	0,801	0,350	1,709	0,182	-0,243	-0,063
injure porte sur le physique	pas physique	2,544	0,073	0,087	0,068	-0,031	0,021
	physique	1,719	0,162	0,361	0,223	0,076	-0,047
injure porte sur l'origine	pas origine	3,535	0,028	0,149	0,418	-0,034	0,045
	origine	0,728	0,680	1,497	2,770	0,239	-0,256
injure porte sur la compétence	compétence	3,459	0,023	0,315	0,341	-0,050	-0,041
	pas_compétence	0,804	0,423	2,302	0,966	0,282	0,144
injure a un caractère autre	pas_caract_autre	1,646	0,174	1,189	0,418	0,141	-0,066
	caract_autre	2,617	0,068	0,447	0,149	-0,069	0,031
pendant le travail	pendant travail	1,123	0,237	1,477	4,535	0,191	0,264
	pas pendant travail	2,409	0,040	0,206	0,466	-0,049	-0,058
nombre d'auteur(s)	un auteur	2,495	0,068	0,683	1,923	0,087	0,115
	plusieurs auteurs	1,802	0,136	0,975	3,480	-0,122	-0,182
déplacement à police ou gendarmerie	déplacement	0,360	0,808	0,477	0,001	0,191	-0,007
	pas deplacement	3,962	0,008	0,036	0,018	-0,016	-0,009
perturbations vie quotidienne	perturb	0,946	0,296	1,342	1,875	0,198	-0,185
	pas_perturb	3,393	0,024	0,414	0,347	-0,058	0,042
genre auteur(s)	auteur femme	0,458	0,568	0,326	0,451	0,140	0,130
	auteur homme	3,31	0,020	0,337	0,024	-0,053	-0,011
	auteurs mixtes	0,509	0,537	0,815	0,555	0,210	-0,137
minorité auteur(s)	auteur majeur	2,811	0,042	0,431	1,026	0,065	0,079
	au moins un mineur	1,289	0,178	0,678	1,592	-0,121	-0,146
interconnaissance auteur/victime	auteur connu	1,868	0,130	1,853	0,203	0,166	-0,043
	auteur inconnu	2,430	0,079	1,455	0,038	-0,129	0,016
dommages psychologiques	dommages	1,709	0,113	0,704	2,270	0,107	-0,151
	pas de dommages	2,631	0,047	0,506	1,128	-0,073	0,086
auteur(s) sous emprise d'alcool ou de drogue	pas alcool ou drogue	1,837	0,101	0,013	0,455	0,014	0,065
	alcool ou drogue	1,130	0,177	0,022	0,032	-0,023	-0,022
lieu de l'injure	autre lieu	0,281	1,145	1,289	0,418	-0,356	-0,160
	logement	0,613	0,535	0,953	0,491	0,207	-0,117
	rue	1,920	0,106	1,684	0,054	-0,156	-0,022
	transport	0,250	1,243	0,005	0,785	-0,024	-0,233
	travail	1,074	0,222	1,601	1,907	0,203	0,175
âge de la victime	14-24ans	1,587	0,134	1,066	0,019	-0,136	0,014
	25-34ans	1,844	0,097	0,121	2,347	0,043	0,148
	35-45ans	0,464	0,567	1,167	0,571	0,264	-0,146
	45-54ans	0,347	0,928	0,074	2,677	-0,077	-0,365
	55-64ans	0,090	4,273	0,322	8,932	0,314	-1,307
dépôt de plainte ou main courante	plainte ou main courante	0,305	0,863	0,402	0,273	0,191	-0,124





### Annexe G. Parangons et éléments caractéristiques<sup>52</sup> de la classe d'injures lesbophobes exprimées par des femmes dans le milieu professionnel

Rang du parangon	Distance au centre de la classe	Libellé	Fréquences caractéristiques	% de la fréquence dans l'échantillon	% de la fréquence dans la classe	% de la classe dans la fréquence	Valeur-Test	Probabilité	Poids
1	0,023	JE	femme	1,635	2,635	47,286	9,056	0,000	571,000
2	0,029	VA	marié	1,211	1,864	45,154	6,862	0,000	423,000
3	0,029	FAIRE	en couple	2,303	3,015	38,433	5,548	0,000	804,000
4	0,033	TE	injure a également un caractère sexiste	1,372	1,825	39,040	4,524	0,000	479,000
5	0,044	ENCULER	pendant le travail	1,189	1,542	38,072	3,785	0,000	415,000
6	0,044	QUE	emploi	2,704	3,171	34,428	3,391	0,000	944,000
7	0,046	LA	employé	0,951	1,230	37,952	3,325	0,000	332,000
8	0,048	TA	auteur de sexe féminin	0,484	0,673	40,828	3,115	0,001	169,000
9	0,050	TE FAIRE	actif	3,354	3,825	33,476	3,087	0,001	1171,000
10	0,051	VA TE FAIRE	un auteur	2,592	2,986	33,812	2,916	0,002	905,000
11	0,061	CONNASSE	sur le lieu de travail	1,160	1,425	36,049	2,874	0,002	405,000
12	0,063	EST	auteur majeur	2,907	3,308	33,399	2,810	0,002	1015,000
13	0,063	JE VAIS	25 à 34 ans	1,970	2,303	34,302	2,803	0,003	688,000
14	0,066	VAIS	cadres et professions intellectuelles supérieures	0,624	0,810	38,073	2,706	0,003	218,000
15	0,074	A	dans le logement	0,659	0,829	36,957	2,426	0,008	230,000
16	0,080	TE FAIRE ENCULER	renonce à déposer plainte ou main courante	0,054	0,107	57,895	2,373	0,009	19,000
17	0,091	VAIS TE	ne porte pas sur la compétence	0,831	1,015	35,862	2,345	0,010	290,000
18	0,103	GOUINE	professions intermédiaires	0,879	1,064	35,505	2,283	0,011	307,000
19	0,103	GROSSE	35 à 44 ans	0,478	0,605	37,126	2,092	0,018	167,000
20	0,108	JE VAIS TE							
21	0,121	VOUS							
22	0,123	GUEULE							
23	0,124	DEVOIR							
24	0,128	SALE PUTE							
25	0,136	non exploitable							

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : par convention, les valeurs-tests (cinquième colonne) retenues par SPAD pour identifier les modalités caractéristiques d'une classe sont supérieures à 1,96. La probabilité associée (sixième colonne) est adossée à un test du Khi-Deux. Pour la première ligne : la première colonne indique que 1,6% des mots du corpus lemmatisé relèvent du vocabulaire spécifique des femmes. La deuxième indique que 2,6% des mots de la classe relèvent du vocabulaire spécifique des femmes. Le vocabulaire spécifique des femmes est donc surreprésenté dans les mots de cette classe. La troisième colonne indique que 47% des mots spécifiques aux femmes du corpus se retrouvent dans cette classe de mots.

...

(52) Seuls les 25 premiers parangons sont ici présentés bien que la totalité des parangons de chaque classe ait été utilisée dans l'analyse.

### Annexe H. Parangons et éléments caractéristiques de la classe des injures gayphobes proférées par des auteurs jeunes et en groupe

Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Fréquences caractéristiques	% de la fréquence dans l'échantillon	% de la fréquence dans la classe	% de la classe dans la fréquence	Valeur-Test	Probabilité	Poids
1	0,014	DE							
2	0,020	PÉDÉ	homme	2,901	3,652	76,703	10,771	0,000	1013,000
3	0,022	SALE							
4	0,023	réponse non littérale	célibataire	2,724	3,177	71,083	6,595	0,000	951,000
5	0,024	FILS DE							
6	0,029	FILS DE PUTE	pas en couple	2,208	2,548	70,298	5,445	0,000	771,000
7	0,034	PUTE							
8	0,034	DE PUTE	injure n'a pas de caractère sexiste	3,165	3,539	68,145	5,024	0,000	1105,000
9	0,035	FILS							
10	0,041	CONNARD							
11	0,042	SALE PÉDÉ	ouvrier	0,659	0,827	76,522	4,955	0,000	230,000
12	0,049	ENCULÉ							
13	0,070	GROS	étudiant	0,513	0,649	77,095	4,519	0,000	179,000
14	0,088	CON							
15	0,092	ESPECE DE							
16	0,097	ESPECE	14 à 24 ans	1,644	1,871	69,338	4,179	0,000	574,000
17	0,097	LES							
18	0,105	ESPECE DE SALE	dans un autre lieu	0,281	0,371	80,612	4,072	0,000	98,000
19	0,110	PÉDÉ CONNARD	au moins un mineur parmi les auteurs	1,375	1,575	69,792	4,021	0,000	480,000
20	0,119	ne sait pas							
21	0,119	PEDALE	chômage, inactif, autre	0,753	0,874	70,722	3,257	0,001	263,000
22	0,123	LA GUEULE							
23	0,126	TAPETTE	baccalauréat	0,770	0,888	70,260	3,134	0,001	269,000
24	0,133	BATARD							
25	0,141	ET							
			plusieurs auteurs	1,893	2,073	66,717	3,065	0,001	661,000
			pas de dommages psychologique	2,795	3,008	65,574	3,002	0,001	976,000
			dans la rue	1,985	2,153	66,090	2,793	0,003	693,000
			pendant la nuit	0,845	0,949	68,475	2,637	0,004	295,000
			pendant le week-end	0,790	0,888	68,478	2,547	0,005	276,000
			auteur inconnu	2,512	2,679	64,994	2,476	0,007	877,000

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : par convention, les valeurs-tests (cinquième colonne) retenues par SPAD pour identifier les modalités caractéristiques d'une classe sont supérieures à 1,96. La probabilité associée (sixième colonne) est adossée à un test du Khi-Deux. Pour la première ligne : la première colonne indique que 2,9% des mots du corpus lemmatisé relèvent du vocabulaire spécifique des hommes. La deuxième colonne indique que 3,6% des mots de la classe relèvent du vocabulaire spécifique des hommes. Le vocabulaire spécifique des hommes est donc surreprésenté dans les mots de cette classe. La troisième colonne indique que 76% de l'ensemble des mots spécifiques aux hommes dans le corpus se retrouvent dans cette classe de mots.

## Annexe I. Parangons et éléments caractéristiques des injures de la classe des injures domestiques contre des femmes

Rang	Distance au centre de la classe	Libellé	Fréquences caractéristiques	% de la fréquence dans l'échantillon	% de la fréquence dans la classe	% de la classe dans la fréquence	Valeur-Test	Probabilité	Poids
1	0,032	SALOPE	femme	1,635	3,330	19,790	7,271	0,000	571,000
2	0,074	PUTAIN							
3	0,075	TU							
4	0,091	POUR	retraité	0,481	1,385	27,976	6,640	0,000	168,000
5	0,099	RACE							
6	0,110	PÉTASSE	retraité	0,349	1,090	30,328	6,273	0,000	122,000
7	0,115	PUTE SALOPE							
8	0,123	SALE GOUINE	sans diplôme	1,108	2,122	18,605	5,299	0,000	387,000
9	0,124	SALOPE PUTAIN							
10	0,126	VIEILLE	veuf	0,106	0,442	40,541	4,812	0,000	37,000
11	0,138	AVOIR							
12	0,141	LE	inactif	1,183	2,122	17,433	4,803	0,000	413,000
13	0,164	UNE							
14	0,191	SALOPE PUTE	injure a également un caractère sexiste	1,372	2,358	16,702	4,724	0,000	479,000
15	0,211	VAS							
16	0,268	FRANCAISE	dommages psychologiques	1,736	2,800	15,677	4,594	0,000	606,000
17	0,273	TOI							
18	0,279	QU UN	55 à 64 ans	0,086	0,354	40,000	4,236	0,000	30,000
19	0,433	VENIR							
20	0,452	MORT	injure porte sur l'origine de la victime	0,779	1,444	18,015	4,140	0,000	272,000
21	0,460	ARABE							
22	0,460	SALE ARABE	perturbations dans la vie quotidienne	0,985	1,680	16,570	3,907	0,000	344,000
23	0,489	CONNÉ							
24	0,552	CUL	dans le logement de la victime	0,659	1,208	17,826	3,713	0,000	230,000
25	0,808	SALE RACE							
			autre situation vis-à-vis de l'emploi	0,338	0,707	20,339	3,369	0,000	118,000
			45 à 54 ans	0,344	0,707	20,000	3,298	0,000	120,000
			divorcé	0,495	0,855	16,763	2,797	0,003	173,000
			35 à 44 ans	0,478	0,825	16,767	2,746	0,003	167,000
			65 ans et plus	0,014	0,088	60,000	2,414	0,008	5,000
			auteur connu	1,973	2,505	12,337	2,217	0,013	689,000

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : par convention, les valeurs-tests (cinquième colonne) retenues par SPAD pour identifier les modalités caractéristiques d'une classe sont supérieures à 1,96. La probabilité associée (sixième colonne) est adossée à un test du Khi-Deux. Pour la première ligne : la première colonne indique que 1,6% des mots du corpus lemmatisé relèvent du vocabulaire spécifique des femmes. La deuxième colonne indique que 3,3% des mots de la classe relèvent du vocabulaire spécifique des femmes. Le vocabulaire spécifique des femmes est donc surreprésenté dans les mots de cette classe. La troisième colonne indique que 19,7% des mots spécifiques aux femmes du corpus se retrouvent dans cette classe de mots.

Annexe J : Mots ou segments caractéristiques<sup>53</sup> des auteurs selon leur sexe

		Fréquence (en %)		Effectif		Valeur-Test	Probabilité
		Interne	Global	Interne	Global		
femme	PEDOPHILE	1,3	0,1	2	2	2,266	0,012
	TE	5,6	2,7	9	40	1,987	0,023
	NE	1,3	0,3	2	4	1,549	0,061
	CONNE	1,3	0,3	2	4	1,549	0,061
	DEVOIR	1,3	0,3	2	4	1,549	0,061
	TA GUEULE	1,3	0,3	2	4	1,540	0,062
	T ES UN	1,3	0,3	2	4	1,540	0,062
	FAIRE	3,8	1,8	6	27	1,524	0,064
homme	GROS	1,1	0,8	12	12	1,733	0,042
	PÉDÉ	12,3	11,5	139	170	1,555	0,060
	PUTAIN	0,9	0,7	10	10	1,471	0,071
	JE	1,3	1,1	15	16	1,377	0,084
auteurs mixtes	RIEN	1,6	0,4	3	6	1,913	0,028
	FRANCAIS	1,6	0,4	3	6	1,913	0,028
	PUTE SALE	1,1	0,2	2	3	1,722	0,043
	SALE FRANCAIS	1,1	0,2	2	3	1,722	0,043
	BONNE	1,1	0,3	2	4	1,426	0,077
	VACHE	1,1	0,3	2	4	1,426	0,077
	VENIR	1,1	0,3	2	4	1,426	0,077
	GROSSE VACHE	1,1	0,3	2	4	1,418	0,078

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : le mot « pédophile » apparaît deux fois dans l'ensemble du corpus lemmatisé. Il représente donc 0,1 % des mots. En revanche, il représente 1,3 % des mots prononcés par des femmes auteurs d'injures. Il est donc surreprésenté parmi les injures proférées par des femmes auteurs.

Annexe K. Mots ou segments caractéristiques<sup>54</sup> des auteurs selon les dommages psychologiques pour les victimes

		Fréquence (en %)		Effectif		Valeur-Test	Probabilité
		Interne	Global	Interne	Global		
dommages psychologiques	SALOPE	3,5	2,1	21	32	2,728	0,003
	CUL	0,8	0,3	5	5	2,302	0,011
	PÉTASSE	0,7	0,3	4	4	1,935	0,027
	ARABE	0,5	0,2	3	3	1,508	0,066
	MORT	0,5	0,2	3	3	1,508	0,066
	PUTE SALOPE	0,5	0,2	3	3	1,503	0,066
	SALE ARABE	0,5	0,2	3	3	1,503	0,066
	POUR	0,7	0,3	4	5	1,341	0,090
	UNE	0,7	0,3	4	5	1,341	0,090
	pas de dommages psychologiques	FILS DE PUTE	2,1	1,5	19	23	2,097
PUTE		4,8	4,1	43	61	1,657	0,049
FILS DE		2,2	1,7	20	26	1,616	0,053
DE PUTE		2,1	1,7	19	25	1,476	0,070
SALE		8,2	7,4	73	111	1,283	0,100

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

Note : le mot « salope » apparaît 32 fois dans l'ensemble du corpus lemmatisé. Il représente donc 2,1 % des mots. En revanche, il représente 3,5 % des mots entendus par des victimes ayant déclaré des dommages psychologiques. Il est donc surreprésenté parmi les injures ayant déclenché de tels dommages auprès des victimes d'injures homophobes.

...

(53) Seuls sont renseignés les mots ou segments dont la probabilité associée à la valeur-test est inférieure ou égale à 10 %. Pour pallier la faiblesse du nombre de mots ayant une valeur-test supérieure à 1,9 (seuil conventionnel), nous avons donc utilisé le critère de la probabilité associée au test du khi-deux fait sur la valeur-test.

(54) Seuls sont renseignés les mots ou segments dont la probabilité associée à la valeur-test est inférieure ou égale à 10 %.

Annexe L. Mots ou segments caractéristiques<sup>55</sup> des auteurs selon le lieu de l'injure

		Fréquence (en %)		Effectif		Valeur-Test	Probabilité
		Interne	Global	Interne	Global		
lieu de travail	T ES UN	1,1	0,3	4	4	2,608	0,005
	T ES	1,6	0,6	6	8	2,560	0,005
	ETRE	2,2	1,1	8	15	2,043	0,021
	TE	4,3	2,8	16	40	1,837	0,033
	VOUS	1,6	0,8	6	11	1,757	0,039
	RIEN	1,1	0,4	4	6	1,729	0,042
	NE	0,8	0,3	3	4	1,595	0,055
	DEVOIR	0,8	0,3	3	4	1,595	0,055
	MATON	0,5	0,1	2	2	1,501	0,067
	SALAUD	0,5	0,1	2	2	1,501	0,067
	FAINEANT	0,5	0,1	2	2	1,501	0,067
	VA	2,4	1,5	9	22	1,357	0,087
	BLANC	3,4	0,6	3	8	2,308	0,011
transports	TU ES	2,2	0,2	2	3	2,271	0,012
	GROSSE	4,5	1,3	4	18	2,010	0,022
	TU	4,5	1,5	4	21	1,779	0,038
	PARCE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	POURQUOI	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	MES	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	FILER	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	MEUF	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	MINABLE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	RICHE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	TRAINEE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	DALE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	TARTE	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	GOUDOU	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	GAYZOUS	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	TRAIN	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	ATTENTION	1,1	0,1	1	1	1,534	0,063
	SALE	12,4	7,8	11	111	1,414	0,079
rue	PÉDÉ	15,4	11,9	100	170	3,608	0,000
	SALE PÉDÉ	4,2	3,1	27	44	1,915	0,028
	ME	0,8	0,4	5	6	1,456	0,073
	SALE LESBIENNE	0,8		5		1,448	0,074
	VAS	0,5	0,2	3	3	1,314	0,094
	TON	0,5	0,2	3	3	1,314	0,094
	ESPECE DE	0,9	0,6	6	8	1,311	0,095
logement de la victime	JE T	1,4	0,2	3	3	2,681	0,004
	TOI	1,4	0,4	3	6	1,649	0,050
	réponse non exploitable	1,4	0,4	3	6	1,649	0,050
	UN	2,3	1,0	5	14	1,649	0,050
	ARABE	0,9	0,2	2	3	1,531	0,063
	QU UN	0,9	0,2	2	3	1,524	0,064
	SALE ARABE	0,9	0,2	2	3	1,524	0,064
	NIQUE TA RACE	0,9	0,2	2	3	1,524	0,064
	TE	4,6	2,8	10	40	1,459	0,072
	RACE	1,4	0,5	3	7	1,425	0,077
	JE	2,3	1,1	5	16	1,380	0,084
	A	1,8	0,8	4	12	1,299	0,097

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI - Champ : individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, dernière injure subie

...

(55) Seuls sont renseignés les mots ou segments dont la probabilité associée à la valeur-test est inférieure ou égale à 10 %.



